

Le Conseil européen de fin juin à Milan aura à son ordre du jour entre autres la discussion sur les réformes institutionnelles (Comité Dooge). Le Conseil européen avait décidé lors de sa réunion de juin 1984 à Fontainebleau de créer deux comités pour promou-

## L'Europe à l'heure du choix

voir l'union européenne. Le comité Dooge était plus particulièrement chargé de l'aspect institutionnel de la

relance. Le Comité Adonno était chargé de l'Europe des citoyens. Dans ce numéro d'EURinfo nous vous

présentons un article du représentant de la Commission dans le Comité Dooge, M. Carlo Ripa di Meana et du président du Comité, M. Dooge lui-même. Plus loin nous donnons un aperçu des propositions du comité pour l'Europe des citoyens.

## Une occasion politique réelle, mais de brève durée

Le rapport présenté par le Comité pour les questions institutionnelles présente des résultats non négligeables sous trois aspects : les objectifs assignés à l'Union européenne, l'amélioration des mécanismes de décision et la procédure à suivre pour arriver à l'Union.

### Objectifs

Précisant l'action communautaire dans différents secteurs tels que la technologie et la politique sociale et réaffirmant le principe des ressources propres, le rapport se prononce pour le renforcement du système monétaire européen. Il indique aussi de nouveaux domaines d'activité tels que la politique culturelle. Il prévoit également le développement de la coopération politique dans la perspective d'une politique extérieure commune et, enfin, il propose des mesures dans le domaine de la sécurité et de la défense.

### Institutions

Le rapport prévoit la participation effective du Parlement au pouvoir législatif — avec un champ d'action qui doit encore être défini d'une manière plus spécifique — sous la forme d'une codécision avec le Conseil. En ce qui concerne le Conseil, il prévoit la généralisation du vote à la majorité tout en précisant que l'unanimité doit rester limitée à des cas exceptionnels nettement moins nombreux



Carlo Ripa di Meana

que ce que prévoient les traités actuels. Enfin et surtout, il demande le renforcement des attributions de la Commission, à laquelle devront être attribuées des compétences exécutives plus larges dans le cadre de la politique communautaire et dont la procédure de nomination sera modifiée.

**La méthode** pour aboutir à l'Union européenne. Sur ce point, le rapport a proposé formellement de réunir prochainement la conférence intergouvernementale qui devra négocier un projet de traité d'Union européenne „basé sur l'acquis communautaire, sur le rapport du Comité ad hoc pour les questions institutionnelles, sur la Déclaration solennelle de Stuttgart concernant l'Union européenne et qui s'inspire de l'esprit et de la

méthode qui marquent le projet de traité voté par le Parlement européen”.

Si nous comparons objectivement ces résultats avec les termes prudents des conclusions du Conseil européen de Fontainebleau, nous pouvons conclure que les progrès sont importants, bien que limités et inférieurs à nos ambitions. En outre, les résultats vont dans le sens du projet de Traité du Parlement européen. Le texte sur la codécision entre le Conseil et le Parlement me paraît particulièrement significatif à cet égard.

Certes, le rapport n'a pas fait l'unanimité. La grande majorité des membres du Comité ont souscrit à toutes les réformes proposées, mais certains membres ont exprimé des réserves qui montrent qu'il subsiste des hésitations et mé-

me des réticences. J'ajoute que les réserves ont été plus nombreuses que pour le rapport provisoire dans la mesure où le texte est devenu plus précis. Je pense que nous sommes tous d'accord pour regretter cette situation. Cependant, il est préférable d'avoir une unanimité imparfaite sur un texte courageux plutôt qu'une unanimité complète et béate sur un texte ne présentant que peu d'intérêt. L'expérience de la „Déclaration solennelle” de Stuttgart devrait nous faire réfléchir.

Deuxième point : la convocation de la Conférence intergouvernementale qui, espérons-le, devrait être décidée par le Conseil européen de Milan.

### Un mandat clair

A ce propos, je tiens à être extrêmement explicite. Pour la Commission, la convocation de la Conférence n'a un sens que si

## Dans ce numéro

- 2 Comité Dooge
- 4 Tourisme dans la CE
- 5 L'Europe des citoyens
- 6 Bœuf aux hormones
- 8 Colloque „Grand-Liège”  
Apprendre à pêcher
- 9 La visite du pape
- 10 Forum de la jeunesse
- 12 Europalia

certaines conditions fondamentales sont respectées et précisées par un mandat clair et sans équivoque.

Avant tout, la Conférence se doit d'aller au-delà des traités existants. En deuxième lieu, le mandat doit définir à la fois les compétences de l'Union et les instruments institutionnels propres à les exercer. Il doit notamment prévoir l'extension de la méthode communautaire, qui comporte des règles plus cohérentes et plus contraignantes, à certains domaines non prévus par les traités actuels. Je pense par exemple à la coopération politique et à la culture ainsi qu'à des activités communes dans le domaine de la sécurité où il est apparu récemment un certain esprit d'ouverture. Enfin, la Conférence ne doit pas dégénérer en d'interminables discussions diplomatiques, comme c'est arrivé trop souvent dans le passé. Il y a donc lieu de fixer un délai bref pour son déroulement.

Le rapport n'est pas un texte juridique : il est de caractère politique. Par contre, le texte du Parlement est un projet de traité de caractère juridique. Il est évident que, si le Conseil européen acceptait de définir un mandat dans les termes que je viens de décrire, le projet du Parlement se trouverait au centre de la négociation, sans pour autant limiter le droit des différents participants à faire des proposi-

tions. Je tiens donc à souligner une fois de plus l'importance que revêt une définition correcte du mandat.

Dans le chapitre concernant la méthode, le rapport prévoit que „le Parlement est strictement associé aux travaux de la Conférence” et que „les résultats de ces travaux seront soumis au Parlement européen”. Cette idée n'a fait l'objet d'aucune réserve dans le rapport. Pour la Commission, il s'agit d'un point important. Nous insisterons pour que cela se traduise à Milan par des dispositions de procédure appropriées.

Cependant, au-delà des formules juridiques, ce qui compte, c'est que le Parlement puisse influencer la Conférence pendant tous ses travaux. Quant au résultat final, il me semble difficilement concevable que l'on puisse demander aux parlementaires nationaux de ratifier un traité sur l'Union européenne qui n'aurait pas reçu l'accord du Parlement européen.

Encore une réflexion. Le rapport n'a pas recueilli l'unanimité. Dans l'état actuel des choses, on ne peut affirmer que tous les Etats membres de la Communauté soient disposés à s'engager à rédiger un traité d'Union européenne.

Personne - ni les Etats membres, ni le Parlement, ni certainement pas la Commission - ne veut diviser la Communauté.

D'autre part, l'un des aspects qui m'ont le plus en-

couragé lors de ma participation aux travaux du Comité ad hoc a été la volonté sincère de faire progresser la Communauté dont tous ont fait preuve, même ceux qui ne partageaient pas les vues de la majorité. Il est donc indispensable que, au cours des prochaines semaines, il se dégage un accord collectif pour définir les objectifs, surmonter les réticences et vaincre les hésitations.

Je veux croire que, face à une réelle détermination d'aller de l'avant, personne ne prendra la responsabilité de diviser la Communauté. Au contraire, je pense qu'il importe que l'on fasse un effort pour préserver ses forces. Je tiens notamment à souligner que la Commission entend être l'alliée du Parlement, surtout en cette circonstance.

#### Une occasion de brève durée

Certes, nombreux sont ceux qui se seraient attendus à percevoir un signal plus positif du Conseil européen de la fin mars. Cependant, il se peut que la méthode utilisée ait été la bonne, vu qu'elle laisse une marge importante à l'action de la présidence italienne et à d'autres facteurs de sensibilisation, à commencer par le débat qui a eu lieu au Parlement européen à la mi-avril.

Une dernière considération sur le calendrier de l'opération. Comme l'a dit

Altiero Spinelli, président de la Commission institutionnelle du Parlement européen, nous sommes vraiment en présence d'une occasion historique unique qu'il s'agit de saisir rapidement. Récemment, le président français François Mitterrand a déclaré : „Pour la deuxième fois depuis la fin de la dernière guerre, l'Europe doit ... forcer le destin”. La Communauté a recousu - même si les plaies ne sont pas encore cicatrisées - le contentieux qui avait surgi pendant la phase actuelle de l'intégration et a décidé d'accueillir deux nouveaux membres. Aujourd'hui, tous s'accordent à dire - la Commission le répète depuis des années - que la Communauté à douze ne pourra fonctionner et jouer son propre rôle que si elle se transforme. Il est certain que, dans le cas contraire, nous irions vers une paralysie en matière de décisions qui ne tarderait pas à produire un nouveau contentieux, ce qui rendrait impossible, pour longtemps encore, le développement de la Communauté. L'occasion politique qui nous est offerte aujourd'hui est réelle, mais elle est de brève durée. Il s'impose donc d'urgence d'aboutir à un résultat. Je souhaite que toutes les parties en cause et chacun d'entre nous en soient conscients.

Carlo Ripa di Meana

## Débloquer le mécanisme décisionnel

En juin 1984, le Conseil européen de Fontainebleau avait décidé de créer un comité ad hoc des Affaires institutionnelles. Le premier ministre irlandais, Dr. Garret Fitzgerald, suggéra à ses collègues que j'en occupe (James Dooge) la présidence.

Le ministre belge des Affaires étrangères, M. Leo Tindemans, mit le Palais d'Egmont à Bruxelles à la

disposition du Comité pour la durée de ses travaux et le Secrétaire-général du Conseil des Ministres, M. Nils Ersbøll, offrit les ressources nécessaires au lancement des travaux.

Le mandat du Comité Dooge était extrêmement large, puisqu'on lui avait simplement demandé de „... faire des suggestions pour améliorer le fonctionnement de la coopération

européenne dans le domaine communautaire ainsi que dans celui de la coopération politique ou autre.”

Bien que la première réunion n'ait eu lieu qu'en septembre 1984, le comité décida qu'il soumettrait un rapport intérimaire au Conseil européen prévu pour décembre 1984. Il fut également décidé que le comité se réunirait pendant

deux jours tous les quinze jours.

Comme base de discussion serviraient les documents de réflexion préparés par les membres individuels du comité et couvrant un large éventail de questions.

#### Implications politiques

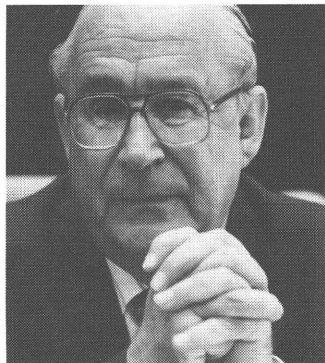
Il apparut rapidement que, puisque la tâche du

comité était avant tout *politique*, il fallait être constamment attentif aux implications plus larges de chacune des questions. Afin de répondre à ce souci, le représentant du Président français, M. Maurice Faure, accepta de rédiger le projet d'un document „politique” qui servirait de cadre de référence à tous les autres documents de réflexion. En conséquence, chacune des quatre réunions suivantes du comité fut partagée entre l'examen d'un certain nombre de sujets spécifiques et une discussion politique plus générale. A la lumière des progrès accomplis au cours de chaque réunion, le document de M. Faure fut amendé et élargi pour éventuellement former la base du rapport intérimaire du comité.

Le texte final de ce rapport fut achevé le 23 novembre, c'est à dire sept semaines jour pour jour après le début des travaux du comité.

La question du secrétariat fut examinée en détail au cours des premières réunions. Certains membres exprimèrent leur crainte devant une implication des institutions communautaires dans cet aspect des travaux, allant jusqu'à s'opposer à l'idée d'un secrétariat afin de préserver l'indépendance du comité. Mais en raison de considérations pratiques évidentes, il fut décidé que le comité ne serait pas doté d'un secrétariat formel de grande dimension, mais disposerait d'un groupe de trois personnes, dont l'une serait secondée par le Conseil des ministres, l'autre par la Commission et la dernière serait un coordinateur nommé par la présidence du comité. Le personnel de bureau viendrait du secrétariat du Conseil selon les besoins. Une fois créé, ce secrétariat travailla en toute indépendance, apaisant ainsi toutes les craintes antérieures.

Après sa réunion de Dublin en décembre 1984, le Conseil européen demanda au comité de continuer ses travaux et de lui pré-



James Dooge

senter un nouveau rapport pour sa réunion de mars 1985, rapport qui serait un point principal de l'ordre du jour de sa réunion suivante prévue pour juin 1985 à Milan. Le Comité avait indiqué dans son rapport intérimaire qu'il espérait, dans la seconde phase de ses travaux, s'attacher à un certain nombre de domaines spécifiques, et en particulier le Système monétaire européen, les points repris au chapitre „valeurs communes de civilisation” et, le plus important de tous, le point sur les questions des procédures décisionnelles au sein du Conseil.

#### Procédures de décision

Le contenu du rapport final, soumis au Conseil européen à la mi-mars, a maintenant été rendu public et c'est surtout ce dernier aspect, les procédures de décisions, qui a retenu l'attention du public. C'est la raison pour laquelle j'estime devoir apporter quelques commentaires sur cette question.

Dans le rapport intérimaire, il avait été suggéré que, sur les principes de vote généraux, les seuls domaines qui devraient faire l'objet d'un vote à l'unanimité seraient ceux qui concernaient de nouveaux champs d'action ou de nouvelles adhésions, toutes les autres décisions pouvant être prises à la majorité simple ou qualifiée. *En contrepartie*, une nouvelle procédure serait introduite qui permettrait à un Etat membre, pour une période transitoire, de plai-

der un intérêt vital national, à condition de pouvoir le justifier objectivement et à condition que le Conseil, avec l'aide de la Commission, puisse garantir que les intérêts vitaux de la Communauté dans son ensemble étaient respectés. Cette formule, qui représentait donc un changement radical qui se traduirait par un „échange” entre un accroissement du vote majoritaire et la reconnaissance explicite de la possibilité de plaider ouvertement un intérêt vital national dans certaines conditions, ne fut soutenue complètement que par trois membres du comité, dont moi-même. Trois membres estimèrent que cette proposition allait trop loin, alors que cinq autres s'abstenaient de prendre position en attendant que des efforts supplémentaires puissent aboutir à une position commune dans le rapport final.

Au cours de la seconde phase des travaux du comité, cette formule fut de nouveau discutée en détail et l'on examina diverses propositions de procédures plus précises concernant son fonctionnement. A la fin du débat, sept membres du comité décidèrent de ne pas se ranger à cette proposition, mais adoptèrent à sa place un texte qui déclarait simplement que les décisions du Conseil devraient être prises à la majorité simple ou qualifiée, sauf pour une liste restrictive de cas où l'unanimité serait requise. Deux de ces sept membres ajoutèrent des notes expliquant les raisons de leur soutien au texte majoritaire. Trois membres du comité s'opposèrent à cette formule et suggèrent au contraire que les règles instituées par le Traité devraient être suivies, avec une règle pour l'unanimité dans le cas où un Etat membre considérerait que ses intérêts très importants étaient en jeu. Ma position était intermédiaire, mais plus proche de la majorité que de la minorité. Bien qu'en accord avec le principe sous-tendant le texte

soutenu par la majorité, j'ai estimé ne pas pouvoir le soutenir puisqu'en ne mentionnant pas la question de l'intérêt vital national des circonstances exceptionnelles, il restait ouvert à des interprétations divergentes.

#### Plutôt compliqué

Malgré l'issue plutôt compliquée de cette question capitale tant dans le rapport intérimaire que le rapport final, les membres du comité, y compris ceux qui soutenaient la proposition minoritaire, estimaient que l'on devrait étendre le vote à la majorité au sein du Conseil et que l'on pourrait arriver à un accord dans l'avenir pour surmonter la tendance actuelle à la „paralysie” au sein du processus décisionnel de la Communauté.

Mais dans son ensemble, le rapport du comité ad hoc contient une série d'objectifs, de politiques et de procédures portant sur un large champ d'action communautaire qui pourraient, s'ils étaient mis en œuvre, donner un nouveau vie à une Communauté qui a été bien malmenée tant de l'intérieur que de l'extérieur au cours des dernières années. L'adoption, en particulier, de la proposition d'un processus décisionnel commun du Conseil et du Parlement pourrait conduire à un équilibre institutionnel plus approprié.

D'un point de vue tout à fait personnel, je pense que, si la volonté d'écouter et d'accepter des compromis, et surtout l'esprit de citoyenneté qui ont constamment caractérisé les débats ad hoc, sont passés dans d'autres instances qui doivent définir la voie de l'union européenne, les perspectives d'un mouvement substantiel sont tout à fait réelles. Ces perspectives ne sont en aucun cas aussi minces que les commentaires immédiats de certains observateurs ont pu vous faire croire.

James Dooge

# Tourisme à l'intérieur de la CE

A la veille des vacances d'été, il est utile de se rafraîchir la mémoire sur certains aspects pratiques du tourisme à l'intérieur de la Communauté.

## Formalités

Il n'existe plus d'obligation de présenter un *passport national*. La carte d'identité nationale suffit, le contrôle étant effectué en général par sondage. Le 7 juin 1984, les pays-membres ont adopté une résolution sur l'allègement des contrôles des personnes aux frontières intérieures de la Communauté qui aura, en principe, un effet positif sur le temps d'attente et la durée des contrôles.

Un *passport européen* doit être délivré depuis le 1er janvier 1985, confor-

mément à la résolution des Etats-membres de la Communauté du 23 juin 1981. La traduction de cette décision dans les faits n'est plus retardée que par des problèmes d'ordre technique.

Lors du passage en voiture particulière, les contrôles frontaliers de la *carte verte* internationale d'assurance automobile sont supprimés, mais l'automobiliste doit être en possession de sa carte verte pour être en conformité avec la législation communautaire.

Le *permis de conduire* délivré dans un Etat-membre est déjà reconnu dans tous les Etats membres. De plus, un permis de modèle communautaire uniforme multilingue le remplacera progressivement avant le 1er janvier 1986.

Pour les voyageurs de moins de 17 ans, il n'y a pas de franchise pour les „tabacs” et „boissons alcoolisées”. Pour ceux de moins de 15 ans, il n'y a pas de franchise sur le „café” non plus.

Des marchandises, contenues dans les bagages personnels et n'ayant pas de caractère commercial, peuvent en outre être importées (indépendamment des biens et effets personnels) et acquises aux conditions du marché dans un Etat-membre pour une contrevalleur maximum de 280 Ecus, ce qui donne en monnaie nationale :

Etat-membre	Franchise	
Belgique/Luxembourg	BFR/LFR	12.800
Danemark	DK	2.300
RFA	DM	620
Grèce	DRA	16.700
France	FF	2.000
Irlande	IRL	210
Italie	LIT	383.264
Pays-Bas	HFL	710
Royaume-Uni	UKL	163

Pour les jeunes voyageurs de moins de 15 ans, certains Etats-membres appliquent des franchises réduites. Il s'agit notamment de la Belgique (Luxembourg) (BFR/LFR 2.700), Grèce (DRA 4.700), France (FF 400), Irlande (IRL 41), Italie (LIT 82.128).

La Commission a proposé au Conseil que les franchises fiscales accordées aux voyageurs soient portées de 280 ECU aujourd'hui à 400 ECU dès le 1<sup>er</sup> juillet 1985. A la fin mai, aucune décision n'a encore été prise à ce sujet. Si changement il y a, vous pourrez le lire dans votre journal.

## Animaux et végétaux

Les voyageurs accompagnés de leur animal domestique ou transportant des végétaux doivent se renseigner sur les formalités nécessaires auprès des ambassades ou consulats de destination et de transit. On requiert, à titre d'exemple, pour les chiens et les chats :

<input type="checkbox"/> au Benelux, au Danemark, en France et en Italie :	un simple certificat de vaccination contre la rage
<input type="checkbox"/> en République fédérale d'Allemagne et en Grèce :	aussi un certificat de santé
<input type="checkbox"/> en Irlande et au Royaume-Uni :	une licence d'importation et l'obligation de quarantaine (d'une durée de 6 mois).

## Interdiction d'importation ou d'exportation

Certains Etats-membres interdisent, pour des raisons d'ordre public ou de santé publique, l'importation de certains objets tels que : drogues, armes, certaines substances dangereuses, publications pornographiques.

Ces règlements donnent lieu à des contrôles par sondage. Des interdictions d'exporter concernent les œuvres-d'art.

## Contrôle des réserves de carburant

Des contrôles des réserves de carburant sont encore exercés par les autorités, surtout en ce qui concerne les bidons de réserve qui ne peuvent contenir que 10 litres par véhicule. Ces contrôles s'expliquent au moins en partie par des motifs de sécurité.

*suite à la page 5*

## Franchises voyageurs

Les produits ci-après peuvent être importés d'un Etat-membre à l'autre dans les limites suivantes :

### a) Produits de tabac :

<input type="checkbox"/> cigarettes ou	300 pièces
<input type="checkbox"/> cigarillos (cigares d'un poids maximum de 3 grammes par pièce) ou	
<input type="checkbox"/> cigares ou	150 pièces
<input type="checkbox"/> tabac à fumer	75 pièces 400 grammes

### b) Boissons alcooliques

<input type="checkbox"/> boissons distillées et boissons spiritueuses, d'un degré alcoolique supérieur à 22°	au total 1,5 litre
ou	
boissons distillées et boissons spiritueuses, apéritifs à base de vin ou d'alcool, d'un degré alcoolique égal ou inférieur à 22°; vins mousseux, vins de liqueur et	au total 3 litres
<input type="checkbox"/> vins tranquilles	au total 4 litres

c) parfums et eaux de toilette	75 grammes 375 cl
--------------------------------	----------------------

d) café ou extraits et essences de café	750 grammes 300 grammes
---	----------------------------

e) thé ou extraits et essences de thé	150 grammes 60 grammes
---------------------------------------	---------------------------

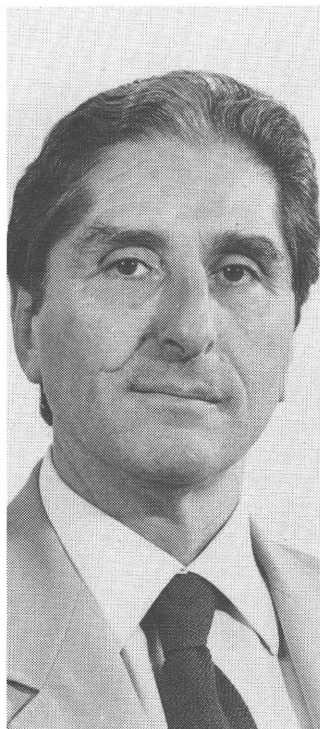
# Pour une Europe des citoyens

Rien n'est plus attristant pour un Européen convaincu que de franchir une frontière. Le douanier examine les papiers d'un œil inquisiteur — quand il ne fouille pas la voiture —. La multiplicité des documents, l'attente à certains postes frontaliers, l'immobilisation des véhicules et de leurs marchandises ou encore le contrôle du carburant contenu dans les réservoirs ... autant d'entraves qui enlèvent à la Communauté sa crédibilité aux yeux du citoyen qui s'accommode mal du décalage actuel entre les appels politiques à l'unité de l'Europe et leur absence de concrétisation dans de nombreux aspects de la vie de tous les jours.

C'est pour répondre à l'attente des peuples européens que les Dix chefs d'Etats réunis à Fontainebleau en juin 1984 ont décidé la création d'un Comité ad hoc composé de représentants des gouvernements des pays-membres et chargé d'identifier des mesures propres à renforcer l'image de la Communauté auprès de ses citoyens.

Le Comité Adonnino (du nom du représentant italien) a d'ores et déjà présenté un rapport au Conseil européen des 29 et 30 mars 1985, ainsi que l'a rappelé M. Thuysbaert — représentant belge — lors d'un important colloque consacré à „l'Europe des Citoyens” qui s'est tenu en l'Hôtel de Ville de Bruxelles le 24 avril dernier et qui était organisé par la Maison de l'Europe.

Ce rapport traite de quelques sujets importants concernant „l'Europe des citoyens”, tels que : la libre circulation des citoyens de la Communauté, la liberté de circulation des biens y compris les services de transport, les formalités administratives pour le trafic frontalier et l'extension des possibilités d'emploi et de séjour. Le Comité a proposé des actions précises :



Pietro Adonnino

simplifier matériellement le franchissement des frontières par des contrôles plus souples et par des délais d'attente plus brefs; à cet égard, le Comité propose la généralisation de la vignette verte dans un délai de trois mois et la création de couloirs réservés aux citoyens européens pour le franchissement des frontières par route ainsi qu'aux ports et aéroports;

relever les franchises fiscales de 25 %, celles-ci passant ainsi de 280 à 350 Ecus à compter du 1er juillet 1985;

supprimer les formalités fiscales pour l'expédition d'un Etat-membre à l'autre de livres et de périodiques, ainsi que pour le franchissement des frontières par les autocars touristiques;

affirmer le principe général d'équivalence des diplômes universitaires à des fins professionnelles pour permettre l'accès au droit d'établissement dans un autre Etat-membre, et plus

généralement l'engagement de travaux destinés à introduire une équivalence des qualifications professionnelles entre les Etats-membres.

Le Conseil européen a examiné le rapport du Comité pour l'Europe des citoyens; il en a apprécié le contenu et a demandé au Conseil de ministres d'adopter promptement les décisions relevant de sa compétence. En outre, le Conseil européen a invité le Comité à poursuivre ses travaux et compte recevoir, lors de sa réunion de juin 1985 à Milan, un nouveau rapport contenant des propositions sur d'autres domaines déjà indiqués.

D'autre part, lors d'une récente conférence de presse, M. Ripa di Meana a tenu, en tant que commissaire responsable pour l'Europe des citoyens, à préciser ses deux objectifs principaux :

donner l'impulsion politique nécessaire afin que :

- la Commission et le Comité Adonnino mettent au point toutes les propositions nécessaires pour renforcer les droits des citoyens qui découlent de la construction communautaire et pour promouvoir des facteurs d'identités et de cultures communes qui sont à la base de la participation populaire à l'intégration européenne;

- le Conseil adopte dans les délais les plus brefs les propositions en question;

- Les autorités et surtout les administrations nationales respectent dans leur comportement quotidien la lettre et l'esprit du droit communautaire ;

écouter et interpréter les exigences et les souhaits des citoyens européens, exalter les valeurs communes des peuples de la communauté, créer les conditions pour le développement et l'épanouissement de la culture et de l'information au niveau européen.

*suite de la p. 4.*

## Sécurité sociale.

Les ressortissants de la Communauté qui sont assurés dans le cadre d'un régime de sécurité sociale nationale ont droit, en cas de nécessité immédiate pendant un séjour dans un autre Etat-membre, aux prestations médicales selon les règles en vigueur dans les pays où ils séjournent. Pour obtenir ces prestations, il faut présenter le formulaire E 111. Il faut donc se procurer *avant* le départ le formulaire E 111 auprès de la caisse d'assurance-maladie du pays où l'on est assuré.

En règle générale, en Allemagne, au Danemark, en Irlande, en Italie, en Grèce, aux Pays-Bas et au Royaume-Uni, les soins médicaux sont dispensés gratuitement par les médecins agréés par les organismes assureurs.

Quant aux médicaments, ils sont également gratuits en Irlande; dans les autres pays, une contribution (non-remboursable) est demandée aux assurés. En Belgique, en France et au Luxembourg, l'assuré doit, en principe, régler directement les frais ou certains frais encourus et il obtient ensuite de l'organisme d'assurance-maladie compétent du lieu de séjour le remboursement de ses frais selon le tarif appliqué aux personnes assurées auprès de cet organisme.

Par ailleurs, en cas de maladie ou d'accident, au cours du séjour à l'étranger, entraînant une incapacité de travail, le formulaire E 111 prévoit aussi que le voyageur a droit aux indemnités journalières prévues par la réglementation du pays où l'on est assuré.

# Le bœuf aux hormones : le coup de sang des consommateurs



La nouvelle affaire des hormones en Belgique vient à un bien mauvais moment, alors que le marché de la viande bovine est en crise, avec une consommation stagnante inférieure à la production et, en conséquence, des cours au plus bas. „La question des hormones, dont la nocivité n'est pas fermement établie, prend une dimension largement émotionnelle, comme dans le cas de la peste porcine en Belgique, qui a fait chuter la demande pour le porc, alors que la maladie ne peut être transmise à l'homme”, dit-on à la Confédération européenne des organisations de producteurs agricoles (COPA). Mais éleveurs et consommateurs s'accordent cependant sur l'urgence d'une réglementation européenne en la matière.

Les lois nationales, qui dans 5 Etats membres interdisent l'usage de toute

hormone pour l'engraissement des bovins (voir le tableau), ne sont en effet manifestement pas respectées, et pour cause : les contrôles sont largement insuffisants et la répression se limite, par exemple en Belgique, à la saisie des bêtes traitées et à une amende. Ainsi l'élevage aux hormones est général dans la Communauté même si, selon une source de la commission, il est plus développé dans les pays du nord qu'en France ou en Italie. Comment s'en étonner quand on sait que, d'après les comités scientifiques de la CE, les hormones, administrées dans l'alimentation ou par implants, permettent d'obtenir un gain moyen quotidien de poids de 15 % par la rétention d'eau et la musculature rapide qu'elles provoquent sur l'animal.

Mais ces hormones, si elles ont été implantées moins d'un mois avant

l'abattage, laissent dans la viande des résidus qui peuvent présenter un risque cancérogène pour le consommateur. Si ce risque n'est pas prouvé pour tous les types de substances, il est toutefois établi que les hormones artificielles (qui ont une struc-

ture chimique différente des hormones fabriquées par l'homme) sont plus nocives que les hormones naturelles. Or, ce sont les premières qui sont les plus efficaces pour l'engraissement et donc, sont les plus utilisées.

## Les hormones dans la Communauté Européenne

	F	GB	IRL	D	B	NL	L	I	DK	GR
ZÉRANOL (artificiel)	I	A	A	I	I	I	I	I	I	I
GESTRADIOL	A	A	A	(A)	I	I	I	I	I	I
GESTRONE (naturels)										
PROGESTÉRONE	A	A	A	(A)	I	I	I	I	I	I
TESTOSTÉRONE	A	A	A	(A)	I	I	I	I	I	I
TRENBOLONE (artificiel)	A	A	A	I	I	I	(A)	I	I	I

A = Autorisé

I = Interdit

() = Sous réserve

Source : INRA

## 5 ans de débats

La nécessité d'une réglementation européenne rigoureuse est apparue en 1980 avec le premier boycott contre le veau aux hormones. Le 30 septembre, un consensus politique se dégageait au Conseil pour interdire l'usage de toute hormone dans l'élevage, à d'autres fins que thérapeutiques et prévoir un contrôle uniforme et renforcé.

Mais un an plus tard, le 31 juillet 1981, le Conseil rejetait les 3 propositions émises en ce sens par la Commission et se limitait à adopter une directive prévoyant l'interdiction immédiate de deux anabolisants artificiels, les stilbènes (DES) et thyrostatiques, dont les risques cancérogènes sont prouvés. Quant aux autres hormones, les Dix demandaient aux comités scientifiques de Bruxelles de se prononcer sur leur nocivité.

Preuve que les études sont en la matière complexes, les comités n'ont pu conclure sur les risques présentés par le trenbolone et le zéranol, deux substances artificielles. Cependant, pour les hormones naturelles (œstradiol, testostérone et progestérone), le groupe a pu établir que leur emploi „ne présente pas d'effet nocif pour la santé du consommateur si ces substances sont utilisées dans les conditions appropriées”, c'est-à-dire à une certaine dose et avec un délai suffisant avant l'abattage. Sur la base de ces conclusions, la Commission a présenté une nouvelle proposition, le 12 juin 1984, prévoyant l'autorisation des hormones naturelles dans la CE dont le Comité Vétérinaire de la Commission serait chargé de dresser la liste et les conditions d'emploi pour le 1 avril 1986. Chaque Etat membre pourrait néanmoins interdire l'usage de ces produits sur son territoire mais sans empêcher les impor-

## Viande bovine, la crise

Le marché de la viande bovine est en crise : un marché chaque jour un peu plus excédentaire et des cours en chute libre. La réduction de la production laitière décidée le 31 mars 1984 par les „Dix” a accéléré le mouvement. Cette évolution a entraîné des dépenses considérables pour le budget européen. Une telle situation impose la réorganisation du marché.

Le système de soutien, tel qu'il a été appliqué jusqu'ici, n'a pas eu les effets positifs escomptés sur les cours. Il a permis un développement de la production mais en créant des distorsions entre les Etats membres.

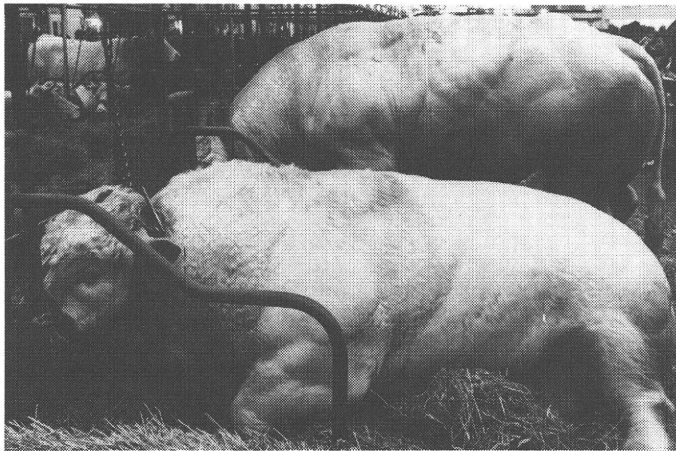
L'harmonisation des règles du marché est, pour la Commission européenne, l'un des objectifs fondamentaux dans le cadre de la réforme de la P.A.C.

A ce titre, l'application expérimentale d'une grille communautaire de classement des carcasses représente un progrès significatif.

Quelles sont les perspectives pour les producteurs de viande ? Après 1985 le retour à l'équilibre succèdera-t-il à l'actuelle situation de crise ?

Dans une étude de 200 pages, Valérie Hirsch présente après l'analyse de la situation, plusieurs hypothèses de solution. Elle y examine aussi les aménagements proposés par la Commission pour adopter la gestion du Marché en fonction des évolutions possibles.

Valérie Hirsch : Viande bovine, la crise. Ed. „Bureau d'Informations européennes, rue Leys 8, 1040 Bruxelles, 1985, 200 pp., 7.000 FB.



tations. Quant au trenbolone et au zéranol, leur emploi ne pourrait être autorisé que par une décision à la majorité du conseil.

Les débats au Conseil sur cette nouvelle proposition, qui auront probablement lieu à l'automne puisque le Parlement ne se prononcera qu'en juillet, promettent d'être difficiles. En effet, la R.F.A., sous la pression des Verts, le Danemark, la Grèce et depuis peu l'Italie, dont le Parle-

ment a voté une résolution en faveur d'une interdiction totale des hormones, demandent un retour aux propositions de 1980. Par contre, le Royaume-Uni, L'Irlande et la Belgique soutiennent la nouvelle proposition et veulent que les recherches sur le zéranol et le trenbolone soient poursuivies avant de se prononcer sur leur interdiction. De son côté, la France voudrait pouvoir interdire les importations en fonction de sa réglementation nationale.

Afin de dégager un compromis, la Commission a ajouté à sa proposition, le 9 avril, l'obligation d'un label sur la viande indiquant au consommateur le traitement aux hormones.

## Les arguments du BEUC

Au Bureau européen des Unions de consommateurs (BEUC), on a la désagréable impression d'avoir été berné dans cette affaire, et on y dénonce volontiers les pressions des intérêts pharmaceutiques et de certains pays tiers, tels les Etats-Unis ou l'Australie, qui autorisent la plupart des hormones.

„L'usage de toutes les hormones devrait être interdit non seulement parce que l'inocuité des „naturelles” n'est pas fermement prouvée et que leur emploi n'améliore en rien la qualité de la viande, mais aussi pour des raisons économiques,” dit-on au BEUC : pourquoi encourager la production alors que le marché est excédentaire ? Les stocks de viande bovine, qui avec 400.000 tonnes en 1983 ont coûté 460 millions d'écu à la CE en 1983, ne vont-ils pas atteindre 750.000 tonnes cette année ? Pourquoi, ajoute le BEUC, encourager l'élevage industriel, qui utilisent aussi tranquillisants et antibiotiques non sans effet sur le consommateur, au détriment de la production de qualité ? Les consommateurs ne sont-ils pas prêts à payer plus cher une viande sans hormones, selon un sondage de l'I.F.O.P. en France (53 % „certainement”, 22 % „peut-être oui”) ?

Selon le BEUC, c'est bien d'un choix politique qu'il s'agit. Mais pour la Commission et les éleveurs, le réalisme commande de ne pas tout interdire si l'on veut éviter le maintien d'un marché noir.

Valérie Hirsch

## Colloque du „Grand-Liège”

A l'issue d'un colloque sur l'ECU, organisé par M. Stassen et Mme E. Fontaine de la Maison de l'Europe de Liège, les présidents P. Pflimlin et J. Delors ont été reçus par le „Grand Liège” le 23 mai.

Devant 350 personnes, après avoir été introduits par Me Levaux dans „cette région européenne de la première heure”, comme devait le dire le Ministre-Président J.-M. Dehousse, M. le Président P. Pflimlin a tout d'abord fait profession de foi fédéraliste. Il a ensuite évoqué l'aspect institutionnel de la crise européenne.

Le Président J. Delors a souligné que les problèmes de la crise sont à la fois institutionnels, et économiques et moraux. Le dynamisme nous a-t-il quitté ?

Avons-nous encore des idées ? Le monde a-t-il encore besoin de l'Europe ? Répondant positivement à ces incertitudes, l'orateur a constaté qu'une certaine prise de conscience se manifestait en Europe.

C'est dans cet esprit que, craignant que le Conseil européen de Milan ne puisse se consacrer entièrement aux problèmes institutionnels, il convenait de poser les choix politiques quasi solennellement en ce qui concerne le grand marché et le bond technologique indispensables.

En ce qui concerne les institutions, a souligné Jacques Delors, „nous souhaitons poser deux questions :

Voulez-vous étendre l'espace communautaire

(éducation, sécurité, culture) ?

Voulez-vous décider mieux et plus vite ?”

Il estime qu'une conférence intergouvernementale serait vaine si l'on ne choisissait pas au préalable les options nécessaires.

Sans omettre la nécessité d'un développement de l'ECU qui ne pourra aboutir que plus tard, Jacques Delors conclut : que la crise peut être génératrice de progrès. Il faut rester nous-mêmes. Il termine par une phrase reprise par le Ministre-Président Jean-Maurice Dehousse, qui concluait le débat :

„Ayons confiance, il ne faut pas chercher ailleurs, la maîtrise de notre avenir est dans notre passé.”

## Formation européenne pour pêcheurs côtiers

Les 13, 14 et 15 mai, des journées de formation pour pêcheurs côtiers ont été organisées à Knokke.

Il s'agissait d'une opération qui avait débuté à Boulogne-sur-Mer le 9 mai et se déroulait dans quatre pays de la Communauté européenne, après Knokke suivait encore : IJmuiden, Pays-Bas et Bremerhaven (Allemagne).

Une unité mobile de conseil pour la pêche maritime, appelée „Mobile Advisory Unit” et en provenance de la Grande-Bretagne, était mise à la disposition des pêcheurs communautaires lors de leurs séjours dans les ports.

L'unité est un véritable centre de formation ou salle de conférence sur roues et dispose de 18 places assises et d'un équipement complet d'audiovisuel, d'instruments souvent informatisés pour re-crée aussi fidèlement que possible — à terre — les conditions de détection et de capture de pêche. Cette simulation est rendue plus réelle grâce à un grand nombre de bandes réalisées à bord de bateaux pratiquant la vraie pêche.

Cette initiative de la Commission de la CE représente un pas vers la convergence dans le domaine de la formation et dans un secteur devant faire face à des multiples adaptations à la fois techniques et sociales. Dans chaque port, 12 à 14 pêcheurs étaient invités à suivre un programme qui était composé de six modules d'une liste de 10 sujets allant de l'introduction dans les principes du moteur diesel à l'interprétation des échogrammes et repérage des bancs de poissons, fonctionnement et entretien des instruments de repérage de poissons, e.a.



Après le colloque sur l'Ecu à Liège le 23 mai, de gauche à droite M. J. Delors, président de la Commission, dans le fond M. J.M. Dehousse, Ministre-président de la Région Wallonne et Mme A.-M. Lizin, parlementaire européen, Mr Levaux, président du „Grand Liège” et M. P. Pflimlin, président du Parlement européen.



## Visite du pape à la CE

A l'occasion de sa venue au Grand-Duché de Luxembourg et en Belgique, le Pape a visité les institutions européennes. Il a accepté l'invitation de la Commission de rendre visite aux Communautés européennes eu égard à l'intérêt que manifeste le Saint-Siège pour l'unité de l'Europe.

C'est le 20 mai que le Pape a été accueilli au Berlaymont par le Président de la Commission, M. Jacques Delors, par le Président du Parlement Européen, M. Pierre Pflimlin, et par le Président en exercice du Conseil des Ministres, M. Giulio Andreotti.

Après avoir rencontré les membres de la Commission, les ministres des Affaires étrangères et le Bureau élargi du Parlement Européen ainsi que le Président et le Vice-Président du Comité Economique et Social, il a adressé un message à quelque 400 invités. M. J. Delors, Président de la Commission, a accueilli le Souverain Pontife en ces termes : „L'Europe, toute l'Europe, se veut un espace de liberté, d'échange et de solidarité. L'Europe, toute l'Europe, veut être maîtresse de son destin (...)

Dans ce siècle qui s'achève et face à d'importants bouleversements politiques et techniques, l'Europe paraît hésiter parfois et douter de sa force, de son rayonnement, de ses valeurs. Il fut une époque où elle prétendait expliquer le Monde et lui avait imprimé le cours voulu. Aujourd'hui cette Europe, ayant remis ses prétentions impériales, risque de n'accorder qu'une attention insuffisante aux problèmes de civilisation dans ce qu'ils ont d'essentiel : les devoirs de l'être humain, les conditions de son épanouissement, sa place et son rôle dans la société, les raisons d'être et de vivre de cette même société.

Si l'Europe „paraît hésiter parfois et douter de sa force, de son rayonnement, de ses valeurs”, elle doit prendre conscience de la valeur du modèle européen



*Autour du pape de gauche à droite, le président du Conseil des Ministres, Giulio Andreotti, dans le fond le membre de la Commission Carlo Ripa di Meana, le président de la Commission, Jacques Delors, les vice-présidents de la Commission, Frans Andriessen et Henning Christophersen et à la droite Pierre Pflimlin, président du Parlement européen.*

qui „repose sur une certaine idée de l'homme qui pourrait être remise en cause, si nous n'y prenons pas garde, par le foisonnement débridé des nouvelles technologies, par une ardeur prométhéenne oublieuse de ce qui fait la véritable grandeur de l'être humain. Là aussi, le défi éthique doit être relevé.”

M. J. Delors a, au surplus, rappelé les réalisations de la Communauté entre autres dans le domaine de la solidarité avec le Tiers-Monde, la Convention de Lomé, la lutte contre la famine et l'importance de ses responsabilités à l'égard des jeunes et de chômeurs.

Dans son message, le Souverain Pontife a d'emblée souligné que :

„Nous voici rassemblés au siège de vos Institutions, parce que, très vite après la seconde guerre mondiale, un grand nombre d'Européens se sont joints dans la conviction que les divisions des hommes et les oppositions des pays ne sont pas inévitables. Il fallait assurer la paix sur les bases d'une entente durable, il fallait recréer les conditions d'une unité. Des hommes qui avaient eux-même souffert, ont pris l'initiative de propo-

ser aux pays d'Europe de s'engager dans une coopération plus stable que les alliances antérieures, et de fonder ensemble une communauté. Parmi les fondateurs, nous évoquons les figures de Jean Monnet, de Robert Schuman, d'Alcide de Gasperi, de Konrad Adenauer, de Winston Churchill, de Paul-Henri Spaak. Avec tant d'autres qu'il est impossible de citer, leur mérite a été de ne pas se résigner à un morcellement de l'Europe qui l'eût empêchée de se reconstruire, de développer un patrimoine culturel et matériel étonnamment riche, de retrouver son dynamisme en renouant avec les inspirations positives de son histoire.”

Il a souligné ensuite que „pour bâtir leur unité, les Européens ont besoin de retrouver une meilleure cohésion. Un grand projet ne peut aboutir qu'appuyé par l'apport original de chacun au service de la communauté. Dans un continent où les différences culturelles sont fortement marquées — la variété des langues qu'on y parle le montre clairement —, l'écoute mutuelle, d'une région à l'autre, constitue un enrichissement précieux.

En parlant des institutions communautaires, créées „pour éviter désormais les concurrences dangereuses pour la paix”, le Pape a dit que c'est avec détermination et ensemble (instances politiques et économiques avec les partenaires sociaux), que toutes les personnes responsables doivent affronter et résoudre les problèmes humains que pose la situation économique. „Parmi les plus préoccupants, a dit le Pape, je citerai celui du chômage, celui de l'accueil des jeunes dans la vie professionnelle, celui de la grande pauvreté de certains face à l'opulence de beaucoup”.

Enfin, en concluant, le Pape a affirmé que :

„ En venant parmi vous, j'ai le vif désir de reconnaître les réalisations positives de vos Institutions. Je voudrais en particulier saluer l'entrée prochaine de deux pays d'illustre tradition dans votre communauté. Et j'émetts le voeu qu'elle sache avancer avec détermination vers la solution des lourds problèmes de ce temps. Que les progrès accomplis en ces dernières décennies vous encouragent ! Que les défis d'aujourd'hui vous stimulent !”

## „Par définition, on ne reste pas toujours jeune”

L'année de la jeunesse est déjà bien entamée. Plus d'un tiers est déjà écoulé. C'est le moment de faire le point pour la première fois dans un entretien avec Jan Dereymaeker, secrétaire général adjoint du Forum jeunesse des CE, qui est en quelque sorte l'interlocuteur officiel des institutions européennes pour les questions de jeunesse. En fait, le Forum ne représente qu'une part très limitée de la jeunesse européenne, c'est-à-dire les jeunes affiliés à l'un ou l'autre mouvement de jeunesse, soit, selon les estimations, un sur dix. En moyenne du moins, car le degré d'organisation diffère selon les Etats membres. En Belgique, il est plutôt élevé. Près d'un jeune sur cinq est membre d'un mouvement de jeunesse. On ne sait presque rien sur un pays comme l'Italie où il n'existe même pas un conseil national de la jeunesse.

**EB :** Lorsque l'idée de l'Année internationale de la jeunesse était dans l'air, le Forum jeunesse craignait que ce soit surtout les hommes politiques et les hommes d'affaires qui en tirent profit. La première moitié est presque terminée, cette crainte s'est-elle vérifiée ?

**Jan Dereymaeker :** La plupart des pays avaient déjà pris un brevet pour le logo de l'année afin que lui au moins ne puisse pas être exploité commercialement. Certaines multinationales en avaient en effet l'intention.

En vue d'éviter que les hommes politiques ne s'approprient l'année à leurs fins personnelles, nous nous étions prononcés au préalable au moins contre l'organisation de festivités et de colloques fastueux. Lors de manifestations du même type, telles que l'année de la femme et l'année de l'enfant, on avait amplement constaté que ce type d'affaires n'est finalement qu'un coup d'épée dans l'eau.



Réunion du Forum de la jeunesse, mars 1985 à Luxembourg. Sur la photo une vue de la délégation belge.

**EB :** Précisément pour éviter que l'affaire ne vous échappe, vous avez choisi „la participation” comme thème pour l'Année. Trouvez-vous que les jeunes, pour le moment, participent réellement, mettent leur marque sur la politique européenne ?

**JD :** Les jeunes ne peuvent s'exprimer directement que par l'intermédiaire du Forum jeunesse aussi bien auprès de la Commission européenne qu'au sein de la Commission de la jeunesse et de la culture du Parlement européen. Nous y avons libre accès, nous pouvons nous y exprimer librement quand nous le voulons. C'est d'ailleurs une commission publique à laquelle peut participer tout jeune originaire des Dix.

A l'inverse, nous sommes certes consultés par la Commission, mais au hasard, c'est-à-dire uniquement lorsque la Commission le juge nécessaire. Nous demandons naturellement souvent des entretiens lorsque nous apprenons qu'un projet intéressant les jeunes est en cours d'élaboration, mais l'affaire est alors souvent trop avancée.

D'autres groupes tels que les consommateurs européens sont automatiquement consultés par la Commission par l'intermédiaire de leurs représentants au Comité économique et social. Nous ne savons pas s'il serait souhai-

table que nous y soyons représentés en tant que conseil de la jeunesse. On peut craindre que notre voix ne soit couverte par celle des syndicalistes, des consommateurs, etc. Et quand bien même le voudrions-nous, il serait difficile d'organiser une représentation permanente en raison du caractère éphémère de la présence des jeunes dans les organisations de jeunesse. Par définition, on ne reste pas toujours jeune.

Nous ne participons donc certainement pas aux décisions relatives aux affaires concernant les jeunes. Dans le meilleur des cas, comme lors de la discussion sur le chômage des jeunes l'année dernière au Parlement européen, nous exerçons une influence auprès des personnes qui, elles, décident.

**EB :** Avez-vous eu des indications sur la façon dont l'Année de la jeunesse se déroule dans la Communauté ?

**JD :** La Commission a annoncé tout à la fin de 1984 un certain nombre d'actions symboliques.

**EB :** N'auriez-vous pu lancer une initiative ?

**JD :** C'est ce qu'a fait le Forum jeunesse, mais il n'y a pas eu de réaction. A la demande du nouveau Président de la Commission, Jacques Delors, nous avons, au début de cette année, élaboré un mémo-

randum sur la politique de la jeunesse. Il est pratiquement prêt.

Pour sa part, la Commission a élaboré ses propres propositions. L'élément le plus intéressant en est que tous les jeunes quittant l'école auraient droit à un revenu minimum. Les jeunes doivent en effet avoir de quoi vivre. Même l'eau se paie. Aucun montant n'est indiqué, mais ce minimum doit permettre aux jeunes d'être indépendants. Et cela ne doit pas servir de point de comparaison pour diminuer le salaire minimum.

Entre-temps, l'idée a disparu dans les méandres classiques de la paperasserie. Pour le moment tout tourne autour de la proposition selon laquelle les jeunes devraient avoir droit après leur scolarité à une formation supplémentaire lorsqu'ils sont chômeurs. C'est beau, mais il y a anguille sous roche. Si l'on rend obligatoire la formation supplémentaire, comme on l'envisage dans certains pays, naturellement les jeunes disparaissent discrètement des statistiques.

Dès que ce texte aura la bénédiction de la Commission, nous donnerons notre opinion après une consultation ouverte de toutes nos organisations de jeunes début juillet.

**EB :** Qu'aviez-vous demandé dans votre mémorandum ?

**JD :** Toute une tartine. D'une part, il est évident pour nous qu'un tas de problèmes tels que le chômage des jeunes n'est pas unique et doit donc être résolu dans un cadre plus vaste. C'est pourquoi nous demandons avec insistance que la CE se prononce pour la semaine de 35 heures et pour d'autres mesures économiques.

Nous voulons aussi que l'Europe devienne plus unie parce que, autrement, les Etats-Unis l'écraseront et parce que, autrement, jamais les relations avec le tiers monde ne s'amélioreront.

L'intégration européenne est également nécessaire pour les jeunes eux-mêmes. Il est par exemple absurde que l'âge de la majorité diffère d'un Etat membre à l'autre. Ces différences empêchent les jeunes de s'installer ailleurs dans la Communauté ou de s'y déplacer „en Européens”. Nous demandons aussi que la CE prenne des initiatives en faveur de la liberté d'organisation des jeunes sous les drapeaux et des objecteurs de conscience.

Surtout, il faut enfin s'occuper de l'échange des jeunes, maintenant que l'on se gargarise de l'Europe des citoyens. La Commission n'a pas encore formulé de proposition concrète sur ce sujet. Et c'est précisément le seul point par lequel les jeunes „existent” dans le Traité de la CE.

L'échange de jeunes travailleurs y est explicitement prévu. Dans le budget de cette année, il est prévu plus de 112 millions de francs à cet effet.

Un programme d'échanges a été élaboré pour les écoles. Il y a quelques années, le Parlement a proposé d'organiser des stages et des séjours à l'étranger également pour les jeunes chômeurs. A cette fin, quelques neuf millions de francs ont été dégagés. Pour le moment, la Commission fait exactement ce qu'elle veut de ce montant étant donné qu'aucun texte n'indique comment et quand il doit être utilisé. Nous souhaitons qu'un texte apporte des précisions à ce sujet.

En outre, il serait souhaitable que les diplômés des Etats membres soient équivalents. Nous faisons également des

propositions pour l'enseignement obligatoire d'au moins deux langues étrangères, pour l'examen des problèmes des étudiants étrangers, pour le soutien des organisations européennes de jeunesse, etc.

**EB :** *Laquelle de ces demandes doit absolument être satisfaite à la fin de 1985 pour que l'Année de la jeunesse ne soit pas pour vous un échec ?*

**JD :** La réponse est impossible à donner. Nous ne pouvons que défendre notre liste, lui faire autant de publicité que possible. Ce qu'il en advient ensuite dépend malheureusement très peu de nous. C'est ainsi que nous avons tenu trois conférences de presse auxquelles ont assisté au total six journalistes. Peut-être parce que nous n'y connaissions rien en organisation de conférences de presse, mais tout de même.

**EB :** *Qu'attendez-vous du Parlement européen ?*

**JD :** Il élabore actuellement un rapport sur l'Année de la jeunesse. La désignation du rapporteur a été parfaitement ridi-

cule. On a demandé qui était le plus jeune membre de l'assemblée et il est apparu que c'était le grec Kyriakos Gerontopoulos qui a 28 ans. Détail amusant, son nom signifie „vieil homme”. Quoi qu'il en soit, on ne s'est pas demandé si cet homme s'intéressait à la question.

En tout cas, il a présenté un certain nombre de propositions qui heurtent de front les souhaits des organisations européennes de jeunesse. Il veut lancer d'autres jeux olympiques et d'autres festivités grandioses. Toutes choses qui politiquement ne rapportent pas beaucoup. Une contre proposition a été élaborée principalement sous la pression du Forum jeunesse et il faut essayer maintenant d'harmoniser les deux.

D'ailleurs, il faut constater que la commission de la Jeunesse et de la Culture du Parlement a beaucoup mieux préparé l'année de la musique que celle de la jeunesse. Dans les circonstances actuelles, c'est peut-être une entreprise plus facile, plus satisfaisante.

### Qu'est-ce que le „Forum jeunesse” ?

„Le „Forum jeunesse” des Communautés européennes est une sorte de conseil de la jeunesse auprès duquel les institutions européennes viennent chercher conseil lorsqu'elles estiment que les jeunes Européens doivent être consultés „indique Jan Dereymaeker au sujet de l'organisation dont il est le secrétaire général adjoint.

„Deux sortes d'associations en font partie. D'une part, les fédérations internationales des mouvements de jeunes socialistes, chrétiens démocrates, libéraux et autres, d'autre part les conseils pluralistes de la jeunesse des divers Etats membres tels que le conseil flamand de la jeunesse.

Le Forum est financé à 100 % par la CE. Le Forum a été tenu officiellement sur les fonds baptismaux en 1978 après un pénible chassé-croisé entre les institutions de la Communauté et les représentants des jeunes” indique Dereymaeker.

„Vers 1969, la conférence au sommet de La Haye a invité les jeunes à participer à l'unification européenne. Ensuite, la Commission a organisé un colloque auquel ont participé les organisations de jeunesse intéressées. La politisation était alors encore très forte et la conférence a adopté des points de vue radicaux sur la question du désarmement, du chômage des jeunes et du système capitaliste occidental, ce qui a provoqué quelques heurts. Un certain nombre de membres conservateurs du Parlement européen ont

alors posé des questions au Parlement. Ces questions concernaient notamment le trop célèbre télégramme dans lequel le président du Conseil de l'époque, Harmel, aurait été remercié de sa contribution à la conférence par les mots „merci papa”.

Ensuite, après bien des péripéties on en arrive à 1978, date à laquelle le Forum est enfin créé à l'initiative des jeunes eux-mêmes. Le président de la Commission, Roy Jenkins, avait promis une contribution régulière et cette promesse a été loyalement tenue.

Les organisations de jeunesse voulaient un tel forum pour pouvoir faire entendre leur voix lorsque la Commission et le Conseil adoptent des décisions intéressant les jeunes et à l'inverse pour sou-

mettre à ces institutions les problèmes que connaissent les jeunes”.

Le criminologue Dereymaeker, 30 ans, ancien de la jeunesse étudiante catholique flamande, considère que les résultats de sept ans de travail sont assez positifs. En matière de prise de conscience, il y a tout de même des résultats. La campagne destinée au Parlement européen en ce qui concerne le chômage des jeunes a eu quelque influence sur les débats de Strasbourg. La question est naturellement de savoir quelle influence exerce le Parlement lui-même. D'autres questions sur lesquelles nous avons mené une action avec un certain succès concernent notamment l'analphabétisme et l'égalité de traitement entre les jeunes gens et les jeunes filles.”

# L'Europe du citoyen

## La culture espagnole en Europalia

Si tout va bien, l'Espagne sera officiellement membre de la Communauté européenne à partir du 1er janvier 1986. Sur le plan culturel, elle prendra un peu d'avance sur le calendrier politique, et cela grâce à une initiative belge.

Depuis 1969, en effet, la Belgique organise tous les deux ans un festival intitulé „Europalia” qui est consacré à la culture d'un pays de la Communauté. Une manifestation dont le renom a, depuis longtemps, franchi les frontières de la Belgique. Europalia a déjà présenté la „multiple splendeur” de l'Italie, des Pays-Bas, de la Grande-Bretagne, de la France, de l'Allemagne, de la Grèce et bien entendu, de la Belgique. La prochaine adhésion de l'Espagne à la Communauté offrira une occasion magnifique de célébrer cette année la culture espagnole.

Au cours d'une réception offerte à l'occasion du lancement „d'Europalia-Espagne”, M. Javier Solana Madariaga, ministre espagnol de la culture, a commenté l'événement : „Notre adhésion à la Communauté, a-t-il dit, place les échanges culturels avec les autres pays dans une perspective fort ambitieuse : nous voulons que l'identification des peuples d'Europe à leur culture soit le point de départ d'une Europe politique”.

Mais, comme la culture est fille de l'histoire, comment ne pas se souvenir que la Belgique et l'Espagne ont toute une tranche de passé commun ? M. Herman Liebaers, commissaire général d'Europalia pour la Belgique, l'a rappelé non sans humour, en soulignant que 1985 sera le 400ème anniversaire de la prise d'Anvers par les troupes espagnoles : „Dans nos écoles, a-t-il déclaré, on nous parlait de la „chute d'Anvers”, tandis que les écoliers espagnols apprenaient les circonstances de la „libération d'Anvers”... Cependant les différents entre nos deux pays n'ont pas empêché leurs relations de se développer dans le meilleur esprit”. En tout cas, ces tranches d'histoire commune seront le sujet de plusieurs manifesta-

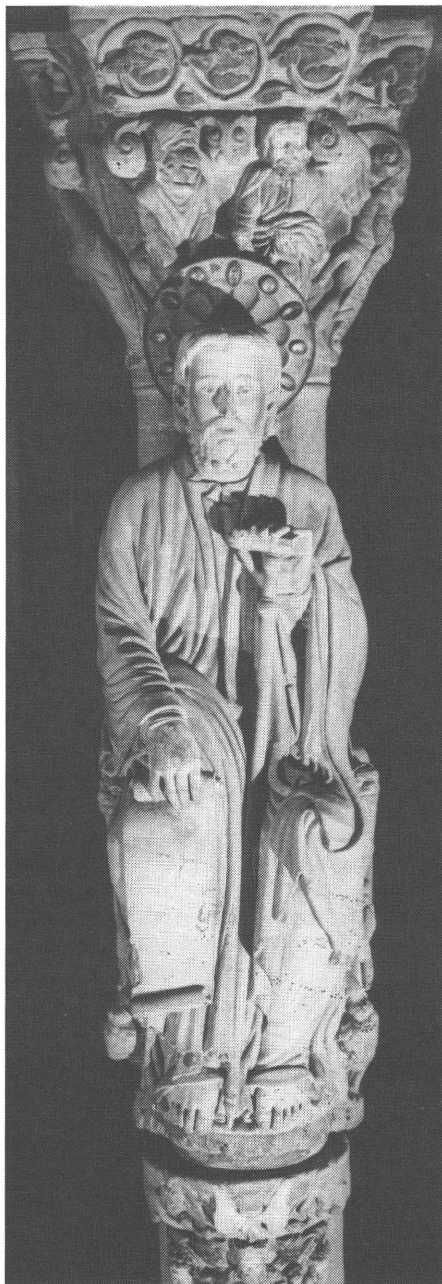
tions prévues au programme de cette année.

Europalia-Espagne sera le festival le plus long de la série puisqu'il s'étendra de septembre à décembre. Pour l'essentiel, les manifestations se dérouleront au Palais des Beaux-Arts de Bruxelles, mais diverses festivités auront lieu également dans d'autres villes belges. Il a fallu choisir et élaguer, car, comme devait le souligner M. Gonzales Seara, commissaire général pour l'Espagne, „il serait impossible de présenter valablement en un seul festival une culture aussi riche et aussi variée que celle de l'Espagne”.

Sans doute... Mais le programme d'Europalia 1985 n'en est pas moins impressionnant. Dans le domaine des arts picturaux, les manifestations les plus marquantes seront indiscutablement deux expositions des œuvres de Goya, l'une à Bruxelles, l'autre à Mons. Dans la capitale, on pourra admirer pendant toute la durée du festival, certaines œuvres du grand peintre que l'on a rarement le privilège de voir : des dessins et des gravures provenant de collections publiques et privées. A Mons, ce sont 222 gravures, que l'on pourra voir en octobre et novembre, notamment quatre grandes séries intitulées „Caprices” (80 œuvres), „Les désastres de la guerre” (80 eaux-fortes), „Tauromachie” (40 estampes), „Proverbes” (22 œuvres). L'exposition sera complétée par des agrandissements photographiques qui permettront de mieux apprécier la technique de l'artiste.

A Charleroi, également pendant toute la durée du festival, on pourra voir une exposition Picasso, Miro, Dali comportant des œuvres importantes de ces trois grands peintres européens du XXème siècle.

Mais, Bruxelles étant le haut lieu de l'architecture „Art nouveau”, grâce essentiellement à Victor Horta, c'est avec un intérêt particulier que l'on ira voir une exposition de photos, dessins et modèles sur les réalisations d'Antoni Gaudi, l'homologue espagnol de Victor Horta. L'œuvre la plus connue de Gaudi est l'extraordinaire cathédrale de Barcelone, tristement inachevée en raison de la mort tragique du grand architecte. On dit que celui-ci, traversant la rue devant l'édifice en construction, était tellement absorbé



*Europalia — Espagne 1985.  
Santiago de Compostella, le portique de la gloire, 12e siècle.*

dans la contemplation de son chef-d'œuvre qu'il ne vit pas une voiture qui arrivait : il fut renversé et tué.

Les principales pièces de l'exposition Gaudi seront les plans de la chapelle de la colona Güell et un magnifique modèle, de quatre mètres de haut, de la nef centrale de la Sagrada Familia.

Plusieurs autres expositions évoqueront les liens historico-culturels entre l'Espagne et la Belgique : le peintre Juan de Flandes, les tapisseries de Bruxelles et de Tournai en Espagne, sans oublier Jacques de Broeucq, maître de la Renaissance et protégé de Philippe II.

Dans le domaine de la musique, Europalia sera marqué par de nombreux concerts et récitals. On pourra entendre des chanteurs et chanteuses de renommée mondiale comme Teresa Berganza, Montserrat Caballe, José Carreras et Victoria de Los Angeles, qui se produiront à Gand, La Hulpe et Anvers. L'Orchestre national d'Espagne sera en octobre à Bruxelles où il interprétera des œuvres de Rodrigo et d'Emmanuel de Falla.

L'Orchestre national espagnol des jeunes le précédera, le même mois, avec des œuvres de Turina et, également, d'Emmanuel de Falla. D'autres ensembles, orchestres de musique de chambre, solistes et chanteurs présenteront la musique espagnole contemporaine jusqu'à nos jours, y compris dans le domaine du jazz avec le pianiste Tete Montoliu et le saxophoniste Pedro Iturralde.

Événement sans précédent en matière d'échanges culturels : 1000 jeunes choristes belges et espagnols se produiront, au cours d'une série de concerts, les premiers en Espagne, les seconds en Belgique. D'autre part, l'Orchestre national de Belgique apportera sa contribution à Europalia en interprétant des œuvres espagnoles ou d'inspiration espagnole : Turina, Lalo et Ravel.

La danse — domaine privilégié de l'Espagne — figure, bien entendu, en bonne place dans le festival. En septembre et octobre, Bruxelles, Anvers et Liège accueilleront „España baila” („L'Espagne danse”) qui sera dirigé conjointement par Maurice Béjart, Maria de Avila, du Corps national de ballet espagnol, et Susana Robledo. Par ailleurs, Tablao Flamenco, un groupe de chanteurs, danseurs, danseuses et guitaristes présentera en province cer-

tains des aspects les plus fascinants du folklore de la péninsule.

Il faut encore parler des tables rondes et causeries qui seront consacrées à la pensée, à l'histoire et à la politique espagnoles. Ne pas oublier le cinéma d'outre-Pyrénées, qui sera présent pendant tout un mois au Musée du cinéma de Bruxelles. Et, enfin, souligner la vigueur de la littérature espagnole qui sera représentée par une librairie entière d'œuvres de toutes sortes, ouverte au Palais des Beaux-Arts, et par une soirée de poésie catalane.

Toujours en littérature, le Prix Europalia sera remis solennellement en octobre à Juan Goytisolo, né en 1931 à Barcelone, dont l'œuvre constitue selon les termes de la citation „un exemple d'indépendance intellectuelle, morale et culturelle représentative de la modernité hispanique”. De nombreux livres de Goytisolo ont été traduits dans plusieurs langues.

Europalia sera donc le fruit d'une longue et minutieuse préparation et d'une étroite collaboration entre les autorités, les institutions politiques, les musées, les individus et même les milieux d'affaires. Les différentes manifestations seront placées sous le patronage des rois Baudouin et Juan Carlos. Pendant trois mois, les galeries, les salles de concert, les théâtres et les salles de réunion de Belgique seront à la disposition de la culture espagnole, dans un effort commun pour découvrir les liens personnels qui existent entre deux peuples”, un effort qui prend une signification particulière alors que l'Espagne et l'Europe s'engagent dans une nouvelle phase de leur histoire.

C'est ce que M. Solana Madariaga exprimait de la façon suivante : „Le sentiment d'appartenir à l'Europe, en dépit des difficultés du passé, est un fait culturel. Pour exorciser les mécontentements, pour surmonter nos différents, pour réaliser nos ambitions, comme la mise en place d'institutions communes, une seule voie s'offre à nous : la rencontre intime de nos cultures”.

Alors que l'entrée de l'Espagne dans la Communauté incite beaucoup d'entre nous à concentrer leur attention sur les problèmes résultant de cette arrivée, Europalia permettra à tous de découvrir l'immense richesse que cette grande nation s'appête à mettre dans la corbeille de l'Europe. Comme l'eût dit le grand Cervantes, „muchos pucos hacen un mucho”...

## Passeport européen, où es-tu ?

C'est avec le plus grand calme que M. Ripa Di Meana, membre de la Commission chargé du domaine de l'Europe des citoyens, a qualifié de „scandaleux”, les délais imposés par plusieurs pays membres de la Communauté pour la délivrance du passeport européen.

Celui-ci a droit d'existence officielle depuis le 1er janvier. Mais les autorités françaises, italiennes, belges, néerlandaises et grecques semblent avant tout soucieuses d'épuiser préalablement leurs stocks de passeports nationaux ancien modèle. Quant à la Grande-Bretagne et à l'Allemagne, elles tiennent absolument à ce que leur passeport européen contienne une page spéciale pour la lecture électronique, ce qui en retardera l'apparition jusqu'en 1987. En définitive, pour obtenir sans problème le document de voyage couleur lie de vin portant la mention „Communauté européenne”, il faut être danois, irlandais ou luxembourgeois.

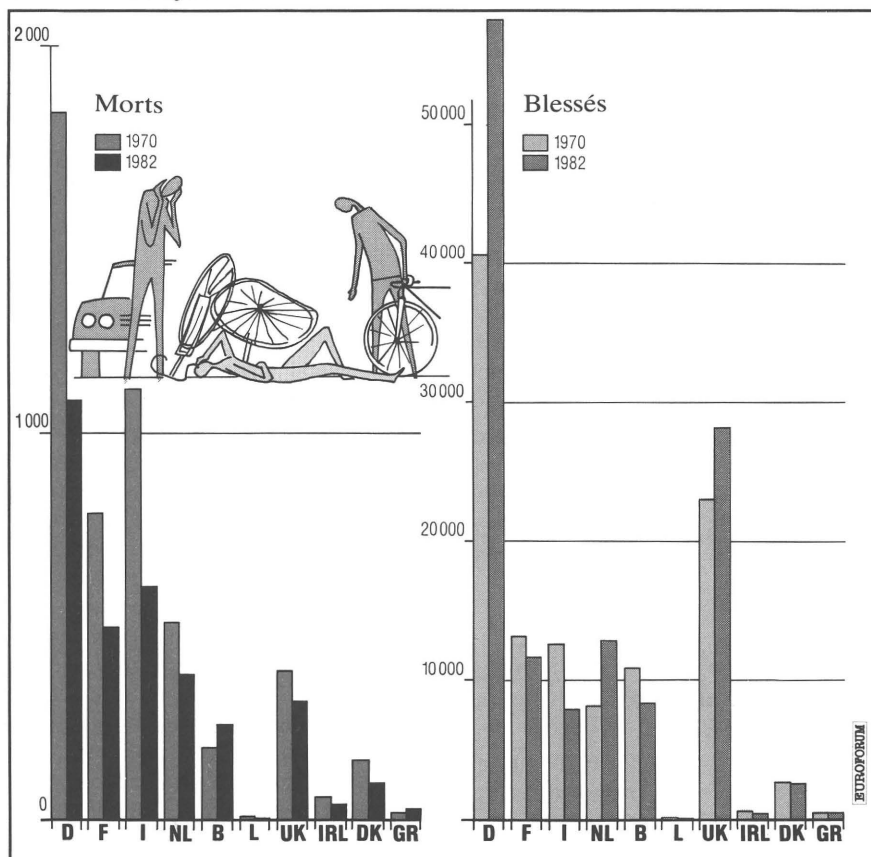
Notons d'ailleurs que ce privilège n'est pas sans risque : les autorités de certains pays de la Communauté n'avaient apparemment jamais entendu parler du passeport européen et ont été, dans plus d'un cas, à deux doigts de refouler des touristes irlandais qui avaient eu l'audace d'exhiber le document. A l'aéroport de Bruxelles, un groupe de touristes danois a failli connaître la même mésaventure et il a fallu l'intervention de leur ambassade pour que la „capitale de l'Europe” consente à ouvrir ses portes à ces Européens.

„Tout cela menace la crédibilité du projet” a commenté M. Ripa Di Meana, qui a précisé tristement qu'il avait été incapable d'obtenir pour lui-même, de la part des autorités italiennes, la délivrance d'un passeport européen...

## Vélos sans frontières

M. Dieter Rogalla, membre du Parlement européen (socialiste, Allemagne) vient d'effectuer un périple cycliste de 1.160 kilomètres qui l'a conduit de l'hôtel de ville de

## Accidents de cyclistes



Sheffield en Angleterre au siège du Parlement européen à Strasbourg. Entre le départ, le 25 avril, et l'arrivée le 6 mai, juste à temps pour l'ouverture de la session du Parlement, l'intrépide eurodéputé a porté son message au Danemark, en Allemagne, au Luxembourg, aux Pays-Bas, en Belgique et en France. Quel message ? Selon les propres termes du champion, il s'agissait „d'attirer l'attention des citoyens européens sur leur droit de se déplacer librement à l'intérieur de la Communauté et sur la nécessité d'abolir tous les contrôles et formalités aux frontières intérieures”.

Donc, une véritable proclamation cycliste... M. Rogalla, qui est âgé de 58 ans mais que ses jarrets n'ont jamais trahi, était accompagné de sa fille Christine et d'un sportif italien. Tous trois portaient des vêtements de sport blancs et rouges, illustrés du fameux slogan anti-douane de M. Rogalla : „Aujourd'hui, les frontières, demain l'Europe...”

C'était la quatrième démonstration de ce genre. Il y en aura une cinquième qui, l'an prochain, se déroulera dans les pays méridionaux de la Communauté. M. Rogalla, qui a été accueilli, au terme de son périple par M. Pierre Pflimlin, président du Parlement européen, est lui-même vice-président du „groupe Kangourou”, qui se compose d'eurodéputés

de tous les partis politiques et qui s'est donné pour objectif la disparition de toutes les entraves à la libre circulation dans la Communauté.

## Sécurité routière : c'est l'affaire de tous

1986 sera l'Année de la sécurité routière et M. Stanley Clinton Davis, commissaire européen aux transports souhaite „qu'elle permette à tous les hommes et toutes les femmes de prendre conscience du monstrueux bilan des accidents de la route, en termes de morts et d'infirmités”. Chacun doit jouer son rôle pour amener cette prise de conscience : pouvoirs publics des pays membres, syndicats, grandes firmes industrielles. Mais, ajoute M. Clinton Davis, „il ne suffit pas d'informer” et la Commission prépare actuellement une série de propositions de législation communautaire à l'intention des ministres des transports des Dix. Il s'agirait en particulier de généraliser le contrôle technique des véhicules privés et d'en perfectionner les critères, d'harmoniser les limitations de vitesse pour certains ty-

pes de véhicules et d'améliorer les normes de sécurité pour divers autres types. Il ne s'agit pas là d'une énumération limitative des mesures envisagées et M. Clinton Davis espère que l'initiative de la Commission donnera un nouvel élan aux législations nationales de sécurité routière.

Un premier examen des propositions de la Commission devait avoir lieu lors de la réunion des ministres des transports du 23 mai, en présence de M. Clinton Davis. Ensuite a déclaré celui-ci, il appartiendra aux Etats membres de relever le défi.

## Le Parlement et les jeunes immigrés

Le Parlement européen menace à nouveau les gouvernements des pays membres de les traîner devant la Cour de justice européenne. Cette fois-ci, il s'agit d'obliger ces derniers à appliquer pleinement la législation communautaire concernant l'éducation des enfants de travailleurs immigrés : ceux-ci, est-il stipulé, devraient avoir la possibilité d'apprendre la langue et la culture de leur pays d'origine en même temps que la langue et la culture du pays d'accueil.

La résolution du Parlement souligne que les enfants de travailleurs migrants forment une proportion croissante de la population scolaire de plusieurs pays. Mais les dispositions prises pour répondre à leurs besoins sont souvent „insuffisantes et inadéquates”. Il est donc du devoir des gouvernements de combler ces lacunes, ne serait-ce qu'en raison de la contribution importante que les parents de ces enfants apportent à l'économie et à la société du pays où ils travaillent.

Pour toutes ces raisons et devant la carence de certains gouvernements, le Parlement a demandé à la Commission européenne d'étudier la possibilité d'une action juridique contre ces gouvernements.

## Le tunnel sous la Manche :

Les parlementaires européens sont impatients de voir commencer

## LA VIE DE LA COMMUNAUTÉ

les travaux de construction du tunnel sous la Manche. Au cours de leur session d'avril, ils ont de nouveau insisté pour que la France et le Royaume-Uni se mettent promptement à l'ouvrage, avec l'appui financier de la Communauté européenne.

Le Parlement s'était déjà prononcé, voici deux ans, en faveur de la construction du „Chunnel” — comme disent les Britanniques. Il a confirmé cette opinion à la suite de la décision des gouvernements de Paris et de Londres de lancer un appel d'offres en vue de la construction de l'ouvrage.

Plus que jamais, les eurodéputés estiment que le tunnel sous la Manche est nécessaire au fonctionnement efficace des transports européens. De plus, sa construction se traduirait par la création de nouveaux emplois, par la réduction des coûts industriels et par le développement des échanges commerciaux intracommunautaires. Enfin, d'une manière plus générale, le tunnel contribuerait „à cimenter l'unité européenne”.

C'est pourquoi le Parlement, dans la résolution qu'il a adoptée, invite les deux gouvernements à prendre aussitôt que possible la décision envisagée.

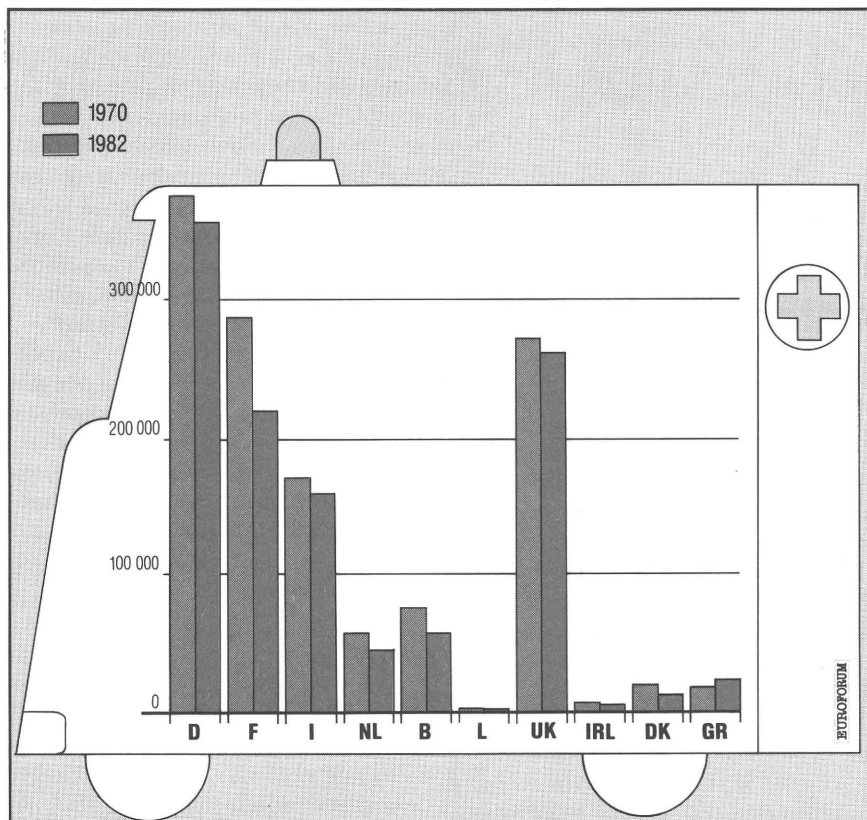
## Budget 1985

Les ministres des finances de la CE réunis à Luxembourg fin avril, ont adopté un nouveau budget pour 1985. Ce budget couvre une période de 12 mois, éponge le déficit actuel et tient la promesse faite au Royaume-Uni d'une réduction de ses contributions d'un montant de 1 milliard d'Ecus (44,96 milliards de FB).

Le Parlement a accepté ce budget, ce qui devrait permettre à la CE de tenir jusqu'à l'entrée en vigueur, l'année prochaine, des nouveaux plafonds de dépenses communautaires.

Le budget, qui s'élève à 27.930 milliards d'Ecus sera suppléé par un

## Nombre de blessés dans les accidents de la route



„accord intergouvernemental” pour couvrir l'actuel déficit de 1.995 milliards d'Ecus (99.711 milliards de FB).

Si les Etats membres ratifient le nouveau plafond des ressources propres et que le contrôle des dépenses agricoles continue, la décision prise par les ministres devrait permettre à la Communauté de retrouver une balance positive.

## Aides nationales à l'agriculture

Les aides nationales à l'agriculture dans les pays membres de la Communauté ont pour effet de fausser la concurrence, d'accroître les disparités régionales, d'encourager la surproduction et, donc, de mettre des bâtons dans les roues de la Politique agricole commune : c'est là la conclusion d'une étude réalisée pour le compte de la Commission européenne par un groupe d'experts indépendants, étude qui vient d'être publiée.

Ses auteurs, passant en revue les dépenses agricoles entre 1975 et 1980, constatent que les aides nationales représentent une part sans cesse croissante de ces dépenses. Elles varient d'ailleurs considérablement selon les pays, tant en volume qu'en répartition. Ces disparités rendent

de plus en plus malaisée la recherche d'un résultat d'ensemble au moyen des aides communautaires.

En 1980, les dépenses agricoles nationales dans les pays de la Communauté ont atteint 9,4 milliards d'ECUs contre 8,4 milliards en 1975. A titre de comparaison, les dépenses du Fonds agricole européen en 1980 atteignaient 11,9 milliards d'ECUs.

60 % des aides nationales ont été accordées en France et en Italie. Les quatre grands pays de la Communauté représentaient à eux seuls 87 % du total. Cependant, c'est en Irlande que les aides nationales atteignaient le plus fort pourcentage de l'ensemble des revenus agricoles (16,8 %), tandis qu'aux Pays-Bas elles n'entraient dans le total que pour 2,1 %.

Selon les auteurs du rapport, la moitié environ des aides nationales à l'agriculture ont été consacrées à l'amélioration des structures de production, à la modernisation des exploitations, à la retraite des vieux agriculteurs et à des subventions aux régions les plus défavorisées. 14,6 % ont été employés en faveur de la transformation et de la commercialisation des produits, 11,5 % pour le développement rural, 8 % pour la recherche agricole, 5,6 % pour le soutien des marchés, le reliquat allant à la formation professionnelle, aux conseils aux agriculteurs et à l'indemnisation des victimes de calamités naturelles.

# L'EUROPE ET LES EUROPEENS

## Ressources communautaires : contrôle et efficacité

La tâche d'administrer la Communauté n'est pas mince. La Commission a vu ses responsabilités budgétaires s'accroître ainsi que le nombre et l'importance des programmes qu'elle gère. Ces charges appellent bien sûr une gestion efficace, tant celle des hommes que des ressources financières.

C'est pour faire face à ces besoins que la Commission vient de nommer un groupe de hauts fonctionnaires qui auront pour tâche d'analyser, secteur par secteur, les organes vitaux d'exécution et de juger de leur efficacité.

Le groupe examinera trois points essentiels :

- la garantie que les projets devant être financés par la Communauté sont réalisables techniquement, appropriés politiquement et correspondent aux priorités établies;
- assurer les meilleurs moyens possibles de gestion, de suivi et de contrôle de l'administration des politiques communautaires;
- enfin, évaluer la mesure dans laquelle les objectifs ont été atteints en examinant l'efficacité des programmes mis en œuvre.

Le groupe sera conduit par le Commissaire chargé des finances et du budget et ses activités seront coordonnées par le Président de la Commission, Jacques Delors.

## Relations commerciales à renégocier

Les prochaines négociations multilatérales entre les partenaires de l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce (GATT) promettent d'être les plus complexes jamais entamées, estime Willy De Clercq, commissaire chargé des relations extérieures et du commerce.

En effet, selon lui, ces négociations ne se limiteront pas aux „problèmes traditionnels, c'est-à-dire l'abolition ou non des barrières tarifaires, aux mécanismes de soutien à la production agricole et aux exportations ou à l'utilisation de sauvegardes pour réduire les importations de produits sensibles. Il prévoit que les discussions porteront sur de nouveaux problèmes comme les échanges de services, la propriété intellectuelle et peut-être même sur le domaine des nouvelles technologies.

Le Commissaire, s'adressant à l'Association du commerce extérieur à Bruxelles le 25 avril, a donné une idée des inquiétudes de la CE. La solution „des problèmes fondamentaux auxquels doit faire face le commerce mondial aujourd'hui" dépend „d'améliorations substantielles du fonctionnement du système monétaire international. Nous craignons franchement que les progrès accomplis dans le domaine commercial soient détruits par des mouvements monétaires erratiques”.

Par ailleurs, la „faible propension du Japon à importer des produits manufacturés" pose des problèmes considérables, estime De Clercq. Celle-ci a conduit ses partenaires à penser qu'il existait un déséquilibre important entre les avantages que le Japon a retiré du système d'échanges multilatéral et les concessions effectives que ce pays a fait envers ses partenaires, a-t-il ajouté.

## Concurrence : à la recherche d'un équilibre

„En appliquant les règles de la concurrence, nous devons trouver un équilibre entre l'appui sur les forces du marché pour garantir la concurrence et une intervention sélective là où elle est nécessaire”, a déclaré Pether Sutherland, commissaire chargé de la concurrence devant l'Association des juristes d'entreprise, en avril.

Un autre objectif important de la politique de la concurrence, selon le

Commissaire, est la création d'un marché européen unique et unifié. Les activités de la Commission, a-t-il ajouté, ont montré „une sévérité croissante à l'encontre des restrictions ou des distortions de concurrence opérées par les entreprises et ont encouragé la coopération constructive”.

En effet, trois règlements importants, concernant les accords sur les brevets, la coopération en matière de recherche et de développement et les accords de spécialisation, ont contribué de manière positive à la transparence dans la politique de la concurrence. „La compétitivité des entreprises”, a déclaré le Commissaire, „devrait bénéficier à son tour de cette évolution”.

Une politique bien conduite devrait avoir trois fonctions : encourager une meilleure utilisation des facteurs de production, stimuler une meilleure performance et introduire de nouveaux produits ainsi que des développements nouveaux dans les procédés et les techniques. Pour le Commissaire, „un des objectifs d'une politique de concurrence est de s'assurer que la concurrence peut avoir ces effets bénéfiques. Ce qui ne veut pas dire que l'on doit laisser libre cours au marché : dans certaines circonstances les forces du marché incontrôlées peuvent étouffer et même éliminer la concurrence”.

## 1000 bougies pour les ministres

La dernière réunion des ministres de l'agriculture des Dix n'a pas seulement été remarquable par sa longueur mais aussi par le fait que c'était la millième fois que les représentants des gouvernements se réunissaient depuis la fusion, en 1967, des trois communautés européennes (CEE, CECA et Euratom).

Ce sont les ministres des affaires étrangères et leurs collègues de l'agriculture qui ont été le plus souvent à la peine puisqu'ils se sont réunis respectivement 238 et 252 fois.



**15 avril**

Bruxelles — Le ministre des Affaires Etrangères de l'Uruguay, Enrique Inglesias rencontre le Commissaire Claude Cheysson.

**16 avril**

Bruxelles — L'Angola fait connaître son intention de participer à la convention de Lomé et en deviendrait ainsi le 66e membre.

**17 avril**

Strasbourg — Session plénière du parlement européen. Discours du président du Conseil Bettino Craxi devant le PE.

**22-26 avril**

Etats-Unis — Le président de la Commission, Jacques Delors rencontre le président américain Ronald Reagan et les personnalités importantes de l'administration américaine. Contacts à haut niveau avec les représentants de l'industrie, du secteur bancaire et du monde académique aussi bien à New York qu'en Californie.

**22-23 avril**

Bruxelles — Peu de progrès au Conseil agricole.

**22-23 avril**

Rome — Réunion informelle du Conseil Recherche. Réactions en général favorables au projet EUREKA du président français.

Inversement les ministres des postes et télécommunications n'ont eu qu'une fois le plaisir de délibérer ensemble.

De toute manière, les réunions du Conseil des ministres ont tendance, au fil des années, à devenir de plus en plus fréquentes : on n'en compte que 20 en 1967, contre 40 en 1969 et 80 en 1984. La longueur des travaux ministériels est également en augmentation : autrefois les „marathons” étaient la spécialité exclusive des ministres de l'agriculture. Depuis lors, leurs collègues de l'environnement, des transports et de la pêche leur ont plus d'une fois fait concurrence dans le domaine de la durée.

D'une manière générale, les réunions du conseil ont lieu à Bruxelles. Cependant, trois mois par an, elles se déroulent à Luxembourg. Et, de temps en temps, des réunions dites „informelles” ont lieu loin du siège des institutions européennes, comme par exemple à Berlin et même à Tokyo.

## AIDE- MEMOIRE

**23 avril**

Luxembourg — Le Conseil du Budget a adopté une nouvelle proposition de budget pour 1985. La proposition a immédiatement été transmise au Parlement européen.

**24 avril**

Bruxelles — Carlo Ripa di Meana dénonce le „scandale” du passeport européen. Les Etats membres ne font pas leur devoir pour introduire réellement le nouveau passeport européen.

**24-25 avril**

Bruxelles — Session plénière du Comité économique et social.

**29-30 avril**

Luxembourg — Les ministres des Affaires Etrangères ont adopté des déclarations de coopération politique notamment concernant le Moyen Orient et le conflit Iran-Irak. L'Espagne et le Portugal seront associés aux activités de coopération politique à partir du 1er septembre 1985.

**30 avril**

Luxembourg — L'Angola devient le 66e membre de la Convention de Lomé.

## La coproduction de films européens

La Commission européenne propose aux Dix d'octroyer des aides européennes à des coproductions de films réalisés pour la télévision ou pour le cinéma par des sociétés ou organismes originaires de différents Etats membres de la Communauté.

Il s'agit, une fois encore, de relever le „défi américain” et aussi celui des nouvelles technologies. En moyenne, les films que les Européens vont voir au cinéma sont américains à 50 %; les films ou téléfilms qu'ils regardent chez eux à la télévision sont, pour les deux tiers, d'origine américaine. On connaît bien l'impact des feuilletons du type „Dallas” ou „Dynasty” sur le petit écran de ce côté-ci de l'Atlantique.

Les Européens produisent de moins en moins de films pour le ci-

**2-5 mai**

Luxembourg — Pas d'accord sur les prix agricoles pour la saison 1985-86.

**2-4 mai**

Bonn — Le président de la Commission, Jacques Delors, participe au 11e Sommet des sept grands pays industrialisés.

**7 mai**

Bruxelles — Les ministres du Marché Interne ont adopté une résolution pour une plus grande harmonisation technique dans la Communauté. Ce qui représente une étape importante.

**8 mai**

Strasbourg — Session plénière du Parlement européen. Discours du président du PE, Pflimlin, de la Commission, J. Delors et des Etats-Unis, Ronald Reagan.

**8 mai**

Bruxelles — 1,4 % de la TVA sera perçu pour le budget des Communautés, 1,6 % serait possible en 1988.

**9 mai**

Strasbourg — Le projet de budget 1985 reçoit le feu vert du Parlement — avec quelques modifications et une augmentation d'un million d'Ecus, comparé au projet que le Conseil avait adopté en avril à Luxembourg.

néma et leurs salles se remplissent de moins en moins bien. Les quatre grands pays producteurs de la Communauté — Italie, France, Allemagne et Royaume-Uni — n'ont mis à leur actif que 347 films au total en 1983 contre 592 en 1973. La fréquentation des salles ne cesse de diminuer en Europe depuis vingt ans, alors qu'aux Etats-Unis, elle connaît un regain de vigueur depuis 1975.

Le développement des nouvelles technologies, comme la télévision par câble ou la transmission des programmes par satellite, va s'accélérer dans les prochaines années, nécessitant une quantité d'émissions sans commune mesure avec ce qu'on connaît aujourd'hui en Europe. La concurrence internationale deviendra de plus en plus féroce.

La Commission européenne propose donc de stimuler la production européenne de fiction : films, téléfilms, feuilletons. Les coproductions



Une série „L'armée secrète” fut réalisée par la BBC en collaboration avec les télévisions française, belge et néerlandaise.

impliquant au moins trois sociétés ou organismes originaires de pays différents de la Communauté européenne pourraient ainsi recevoir des subventions, remboursables en cas de succès commercial.

La participation financière de chacun des coproducteurs devrait se situer entre 10 % et 60 % du coût de la réalisation : dans ces conditions, les projets soutenus seraient de vraies coproductions.

D'après la proposition, la Communauté européenne accorderait aux productions destinées au cinéma des avances sur recettes avec intérêts et elle consentirait des prêts sans intérêt aux productions réalisées pour la télévision. Dans les deux cas, la Communauté réserverait son aide aux films dont la diffusion serait assurée.

La Commission n'a pas encore indiqué de budget, mais elle espère pouvoir aider quelque 40 coproductions par an. Les ministres de la Culture des Dix qui se sont réunis le 28 mai ont consacré un premier débat à la question.

Bien que les Dix soient d'accord sur la nécessité et l'urgence d'une action de soutien aux coproductions cinématographiques et télévisuelles, certaines délégations ont estimé que le système d'aide financière par la Communauté n'était pas opportun.

Ils n'ont pas approuvé la proposition de la Commission.

## Fonds social : mieux „ciblé”

Les nouvelles orientations du Fonds social européen devraient

contribuer de façon „substantielle” à la lutte contre le chômage, a déclaré le Commissaire Peter Sutherland au cours d'une conférence de presse le 6 mai.

Désormais les ressources du Fonds, 2 milliards d'Ecus (près de 90 milliards de FB) cette année, seront concentrées sur un nombre plus limité de régions afin d'augmenter l'aide dans les zones de chômage le plus élevé et les plus déshéritées. Ces régions couvriront 57 % de la population active contre 64 % jusqu'ici.

La Commission a décidé de lier directement l'aide du Fonds social à des projets comportant un volet „nouvelles technologies”, à l'embauche à long terme et non plus à des postes temporaires ainsi qu'aux jeunes chômeurs et aux jeunes en fin de scolarité.

Peter Sutherland a aussi déclaré qu'il voulait mettre un terme à la tendance de considérer le Fonds social comme un „palliatif” ou un remède à tous les maux. Les ressources étant limitées, elles doivent être utilisées là où elles peuvent avoir l'impact le plus important.

Les demandes de financement par le FSE ont augmenté de 600 %, passant de 752 en 1983 à 4.785 cette année. Pendant la même période, le chômage dans la CE atteignait la barre des 12 % et le nombre de chômeurs avait doublé depuis 1980 pour atteindre 14 millions.

Le Commissaire prévoit que le Fonds devra continuer à subir cette pression importante tout en soulignant combien il était „mal équipé pour faire face aux demandes qui s'accumulent devant lui”.

## Le lancement de COMETT

L'Europe, si elle veut tenir sa place auprès des Etats Unis et du Japon dans la course à l'innovation industrielle, doit mettre en place des politiques d'éducation et de formation appropriées, a dit Peter Sutherland, Commissaire chargé des Affaires sociales.

C'est dans cet esprit que la Commission va lancer une nouvelle star, son programme COMETT (programme communautaire d'éducation et de formation aux technologies) que le Commissaire a qualifié de „complément essentiel” aux diverses initiatives prises par la CE dans le domaine de la recherche et du développement industriel comme les programmes ESPRIT, RACE et BRITE.

L'objectif principal de COMETT, a souligné M. Sutherland devant la commission de la Jeunesse et de l'Education du Parlement européen, sera de „répondre au manque ressenti de ressources humaines qualifiées dont l'industrie européenne a besoin pour améliorer sa base technologique”.

Il est inquiétant, en effet, de voir que le pourcentage des dépenses d'éducation dans les budgets des Dix est comparable à celui de pays récemment industrialisés. La Communauté, a rappelé Sutherland, dépend pour assurer son avenir de la production de biens et de services de haute qualité avec une valeur ajoutée éle-

vée. Or 60 % de jeunes américains et 30 % des jeunes japonais ont un niveau d'enseignement supérieur.

## Le monde du travail

Les deux principaux objectifs du nouveau programme adopté par la Commission concernant la formation professionnelle aux nouvelles technologies sont de préparer les jeunes au travail et d'aider les travailleurs qualifiés à trouver et à garder des emplois.

Dans le cadre des mesures prises par le Conseil pour la période allant jusqu'en 1988, seront étudiés les effets des transformations technologiques sur le marché de l'emploi. Ces mesures doivent aussi permettre d'améliorer la formation des femmes et reconnaître les besoins des entreprises.

Les Etats membres, avec l'aide du Fonds social européen, mettront en place des projets de démonstration pour la recherche de nouvelles formes de formation. Des programmes de recherches trans-nationaux examineront les problèmes soulevés par les nouvelles technologies et les échanges entre spécialistes seront encouragés.

Le coût total du programme s'élève à environ 3,1 millions d'Ecus (140 millions de FB).

## Rendez-vous européen

Si la campagne organisée par l'Union des Fédéralistes européenne réussit, un million d'européens descendront dans la rue au mois de juin pour réclamer l'Union européenne. Selon les fédéralistes, une majorité de l'opinion publique est en faveur de l'Union et une telle manifestation permettra à cette majorité de s'exprimer. Cette action devrait aussi, ils l'espèrent, encourager les gouvernements et les responsables politiques déjà acquis à l'idée de l'Union ainsi que venir renforcer les efforts entrepris par le Parlement européen pour défendre le traité d'Union.

La manifestation coïncidera avec la réunion du Conseil européen pré-

vu pour les 28 et 29 juin au Castello Sforzesco à Milan, qui comporte à l'ordre du jour l'examen du projet de Traité d'union européenne adopté par le parlement européen en février. Les organisateurs espèrent rassembler une foule nombreuse devant le château et convaincre ainsi les chefs d'Etat et de gouvernements de prendre une décision favorable au cours de la réunion. „La manifestation doit les amener à un accord irrévocable”, ont déclaré les organisateurs.

## La Communauté en chiffres

Eurostat vient de publier la dernière édition de son fascicule Statistiques de base de la Communauté (1983-84). Il contient des tables et des diagrammes sur la population, l'économie, l'industrie... etc. On y trouve aussi une masse d'informations comme le nombre de télévisions ou d'automobiles dans les ménages, des lits d'hôpital ou des médecins. Les chiffres concernant le Japon et les Etats-Unis permettent d'établir des comparaisons avec les données communautaires.

Enfin il rassemble des tableaux statistiques sur les comptes nationaux, le commerce extérieur et l'agriculture.

On peut obtenir ce fascicule auprès des bureaux de publications de la Communauté ou de l'Office des publications officielles des Communautés européennes à Luxembourg au prix de 250 FB.

## Libre circulation pour le purin !

La Commission européenne a récemment décidé d'engager une procédure contre la Belgique pour violation du Traité de Rome, la „constitution” de la Communauté européenne. Motif : la région flamande interdit au purin des pays voisins de passer la frontière. C'est ce que révèle la Commission elle-même dans sa réponse à une question écrite de Marijke Van Hemeldonck, euro-député socialiste belge.

Un décret de la région flamande de janvier 1984, publié en juin 1984, interdit en effet de „déverser ... de

déposer ou de stocker sur ou dans le sol, des matières fécales d'origine animale sous forme liquide provenant d'un territoire extérieur à la Belgique”. D'après Mme Van Hemeldonck, cette mesure empêche l'importation en Belgique de 200.000 tonnes de purin par an en provenance des Pays-Bas.

Pour la Commission européenne, une telle interdiction est contraire au Traité de Rome, qui interdit toute restriction à la libre circulation des marchandises entre Etats membres de la Communauté, sauf pour raison impérative de santé ou de sécurité.

## Les ananas de Martinique

Chaque année la Communauté importe environ 10.000 tonnes d'ananas (4,7 % de ses besoins) de l'île française de la Martinique. C'est là un des seuls endroits dans la Communauté où le climat en permet la culture et pour l'île la production des ananas représente une source importante de revenu. Pourtant les perspectives de production sont limitées par le manque d'espace, des facteurs climatiques et d'autres handicaps agricoles spécifiques, souligne la Commission dans son rapport au Conseil des Ministres sur l'aide communautaire à la production des ananas en boîte.

La Martinique doit faire face à la concurrence des pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique, qui bénéficient de tarifs douaniers réduits pour l'importation de leurs produits au sein de la CE. C'est une des raisons pour laquelle la Commission envisage de modifier le système d'aide communautaire introduit en 1975 pour soutenir la production martiniquaise. Si ce système a permis d'assurer aux producteurs un revenu stable et adéquat tout en maintenant les taux de production, la Commission estime en effet que l'on devrait tenir compte, en fixant les prix maxima et les taux d'aide à la transformation, des différences entre les prix communautaires de l'ananas frais et ceux des pays tiers ainsi que des fluctuations des prix de revient de la production et de la transformation des fruits. La Commission voudrait avoir la responsabilité de la fixation du montant de l'aide et des prix minima.

## Publications

Les publications suivantes sont disponibles auprès du Bureau de Presse et d'Information de la Commission, rue Archimède 73, 1040 Bruxelles ou à l'adresse indiquée :

- Le marché intérieur européen (Le dossier de l'Europe, 8/85, avril 1985).
- La politique régionale européenne (Le dossier de l'Europe, 7/85, avril 1985).
- La politique de la recherche de la Communauté européenne (Documentation européenne, 2/1985, 45 p.).
- Les Femmes du Tiers-Monde (Le Courrier ACP-CE, n° 91, mai-juin 1985).
- SCAD Actualités (Documentation européenne, avril 1985, 8 p.).

### EN VENTE

Au Moniteur belge, rue de Louvain 40-42, 1000 Bruxelles; à la Librairie européenne, rue de la Loi 244, 1040 Bruxelles; au CREDOC, rue de la Montagne 34/11, 1000 Bruxelles ou à l'adresse indiquée :

- Les disparités de revenu en agriculture dans la Communauté (L'Europe Verte n° 208, 2-1985), 50 BFR (TVA exclue).
- Informations de l'Eurostat (Eurostat 1, 1985), 100 BFR, abonnement annuel : 1.250 BFR.
- Quatorzième Rapport sur la politique de concurrence (1985, 277 p.), 500 BFR (TVA exclue).
- Dossier bibliographique sur les innovations technologiques (SCAD, 1, 1985), abonnement annuel : 3.000 BFR.
- Combat pour l'Europe, La construction de la Communauté européenne de 1958 à 1966, Hans von der Groeben, Avant-propos de M. Pierre Pflimlin (Perspectives européennes, 1985, 308 p.), 575 BFR (TVA exclue).
- Programme des Activités 1985 (Institut Européen d'Administration Publique, O.L. Vrouweplein 21, 6211 HE Maastricht, Pays-Bas, 80 p.), prix non communiqué.
- Jalons de l'Europe, Jerzy Lukaszewski (1985, Fondation Jean Monnet pour l'Europe et Centre de recherches européennes, Lausanne, 199 p.), prix non communiqué.

## W. De Clercq en visite

M. Willy De Clercq, membre de la Commission européenne et responsable des relations extérieures et de la politique commerciale a rendu visite le 14 mai au Bureau européen de Presse et d'Information pour la Belgique.

Il s'y est entretenu avec le directeur du Bureau, Jean Poorterman et ses collaborateurs sur la politique d'information et les activités du Bureau en Belgique.



## La marche de l'Europe

Le 6 mai, quelques milliers de jeunes ont marché à travers la ville de Bruxelles pour célébrer sur la Grande Place la fête européenne.

Ils y ont été accueillis par les autorités locales, le directeur du Bureau de Presse et d'Information de la Commission et des parlementaires européens MM. Luc Beyer et José Happart.

La fête était rehaussée par la musique de l'orchestre de l'école européenne et était clôturée par des danses et un lâcher de ballons.



- L'apport de la R & D dans le commerce extérieur (Nouvelles de la Science et des Technologies, n° 4-1984, GORDES, avenue Jeanne 44, Bureau 11.05, CP. 124, 1050 Bruxelles), 250 BFR, abonnement : 1.000 BFR.

## Agenda

23.5 : Institut ECSEDI (Bruxelles); 23.5 : Center for Professional Hostes-

ses (Bruxelles); 31.5 : Athénée Royale (Woluwe-Saint-Pierre); 12.6 : AEDE (Bruxelles); 13-14.6 : Réalités européennes du Présent; 13.6 : Lunch-débat, Maison de l'Europe (Bruxelles).